

CG(2022)42-22

Rapport d'activités du Congrès

(Mars - Septembre 2022)

**Communication du Secrétaire Général du Congrès
à l'occasion de la 1444^{ème} réunion des Délégués des Ministres
27 septembre 2022**

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Impression : Conseil de l'Europe

Edition :

TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
I. AGENDA POLITIQUE	5
A. POINTS FORTS.....	5
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	13
A. LE BUREAU.....	13
B. LA SESSION.....	14
C. LES CHAMBRES.....	16
D. LES COMMISSIONS	18
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	20
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	20
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	24
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	27
A. MIGRANTS ET RÉFUGIÉS	27
B. JEUNESSE	27
C. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
D. PARTICIPATION DES CITOYENS ET BONNE GOUVERNANCE	29
E. Personnes LGBTI.....	30
F. DROITS DE L'HOMME	31
G. PATRIMOINE CULTUREL.....	31
H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL).....	32
I. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	32
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	34
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	34
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	35
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 35	
D. LE CENTRE NORD-SUD.....	35
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS.....	36
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	36
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	36
C. ASSOCIATIONS NATIONALES D'AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES	37
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION.....	39
A. ARMÉNIE.....	40
B. BOSNIE-HERZÉGOVINE	41
C. GÉORGIE	42
D. UKRAINE	42
E. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA.....	43
F. PARTENARIAT SUD-MED	44
ANNEXES	46

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication du Secrétaire Général au Comité des Ministres, le 17 mars 2022. Il couvre les principaux éléments du travail du Congrès depuis cette date.

Le texte ci-dessous est basé sur la présentation orale d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès, devant le Comité des Délégués des Ministres le 27 septembre 2022.

[Rapports d'activités précédents](#)

I. AGENDA POLITIQUE

A. POINTS FORTS

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, 8 mars 2022

La porte-parole du Congrès pour l'égalité des genres, Eirini DOUROU (Grèce, SOC/V/DP), a déclaré que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas l'affaire d'un jour, mais un combat quotidien que doivent mener les villes et les régions en promouvant cette égalité et en luttant contre le sexisme et la violence à l'égard des femmes. Exprimant toute sa solidarité avec les femmes et les hommes ukrainiens, elle a souligné que si la guerre est une menace pour les droits humains dans leur ensemble, elle affecte différemment les hommes et les femmes. Elle a notamment rappelé les revers subis par les droits des femmes pendant la pandémie. Si certains progrès ont été réalisés au niveau institutionnel, dans les sociétés européennes, les stéréotypes sexistes, la violence domestique et le féminicide sont encore une réalité de tous les jours. Pour lutter contre ces inégalités, le Congrès œuvre de longue date à promouvoir la participation des femmes à la vie publique locale et régionale. Il continue de soutenir cette cause à travers ses activités de coopération et en mettant au point des outils concrets pour aider les élus locaux à promouvoir la participation des femmes, tels que ses guides sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Géorgie et en Ukraine.

Forum diplomatique d'Antalya – Une gouvernance mondiale efficace, Antalya, 12 mars 2022

Le Président du Congrès, Leendert VERBEEK a insisté sur l'importance du multilatéralisme, basé sur la coopération et la confiance, pour concilier des intérêts différents et parvenir à des solutions concrètes. Il a également souligné le rôle clé des maires qui, en tant que premiers points de contact pour les citoyens, ont la responsabilité d'instaurer la confiance non seulement entre les citoyens, mais aussi entre ceux-ci et les institutions.

Déclaration sur les prétendues « élections législatives » organisées le 12 mars 2022 dans la région d'Abkhazie, en Géorgie, 16 mars 2022

Le Président a déclaré qu'en organisant ces « élections », les prétendues autorités « de facto » d'Abkhazie ont, une fois de plus, porté atteinte au principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie et encore accru l'isolement de cette région, aux dépens de la population locale. Il a rappelé que le Congrès a toujours montré son attachement indéfectible à l'intégrité territoriale des États membres à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Ce principe est d'autant plus important dans le contexte actuel de l'agression militaire russe contre l'Ukraine. Il a souligné qu'il n'y avait parfois qu'un pas entre la reconnaissance illégale des territoires d'autres États membres et de nouvelles agressions et guerres. Loin de renforcer la stabilité dans cette région, le « vote » organisé en Abkhazie le 12 mars érode encore plus celle-ci et envoie, en outre, un mauvais signal au mauvais moment.

Communication du Secrétaire général aux Délégués des Ministres, 17 mars 2022

Le Secrétaire général Andreas KIEFER a rappelé que, depuis de nombreuses années, le Congrès est très actif en Ukraine aux côtés des associations de villes et des élus locaux pour mettre en œuvre des activités destinées à renforcer et à consolider la démocratie locale, et qu'il continue à l'être en ces temps difficiles. Sa contribution passe notamment par la plateforme en ligne Cities4Cities, qui permet de coordonner l'aide apportée aux élus locaux et aux travailleurs engagés en Ukraine. Le Secrétaire général a également présenté les activités récentes du Congrès en matière de suivi de la démocratie locale et régionale, d'observation d'élections locales et régionales et de programmes de coopération dans les États membres et les États non-membres dotés du statut de partenaire de la démocratie. Il a

également évoqué les activités menées dans le domaine des Objectifs de développement durable, des questions environnementales, de la transition numérique et l'intelligence artificielle, de la lutte contre les fausses informations, le discours de haine et la discrimination et de la promotion de l'égalité des genres, la protection des enfants et la participation citoyenne.

Échange de vues avec les Délégués des Ministres, 6 avril 2022

Le Président a rappelé l'importance cruciale des valeurs sur lesquelles le Conseil de l'Europe est fondé et a affirmé que le Congrès continuera de promouvoir et de défendre ces valeurs à chaque niveau de gouvernance, afin de rendre les communautés résilientes et de renforcer le modèle de société européen. Il a salué le travail accompli par les membres du Congrès qui s'engagent dans des actions concrètes en travaillant directement les uns avec les autres, avec les gouvernements centraux, avec les citoyens et la société civile, et qui répondent à des défis cruciaux pour les sociétés démocratiques. Le Président a également souligné les activités de coopération du Conseil de l'Europe et du Congrès dans les États membres, qui contribuent à promouvoir et à renforcer la démocratie, la bonne gouvernance, la participation des citoyens, la transparence et l'égalité des genres sur le terrain. Il a déclaré que le Conseil de l'Europe avait pris la seule décision juste possible en excluant la Fédération de Russie, mais a prévenu que la famille du Conseil de l'Europe ne devait pas être affaiblie par cette décision.

Réunion avec le Secrétaire général du Gouvernement de la République de Moldova, 22 avril 2022

Le Secrétaire général du Congrès a rencontré le Secrétaire général du Gouvernement de Moldova (DU) auquel il a donné un bref aperçu des travaux et du mandat du Congrès, des principaux domaines de coopération avec la République de Moldova, tels que le suivi, le post-suivi et les activités de coopération technique. Il a informé de la préparation d'une visite de post-suivi du Congrès en République de Moldova prévue le 21 juin 2022 et a souligné l'importance de la mise en œuvre des projets de coopération du Congrès dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire général (DU) a souligné l'engagement du gouvernement moldave en faveur des réformes de décentralisation en coopération avec les autorités locales du pays. Il a informé que le gouvernement, en consultation avec le CALM, est en train de rédiger une nouvelle stratégie de décentralisation. Il a également souligné l'étroite coopération avec le CALM avec lequel il a mis en place des réunions mensuelles pour discuter des questions urgentes et des réformes à venir.

Visite officielle en Suisse, 30 avril – 3 mai 2022

Le Président et le Secrétaire général ont rencontré à Berne Livia LEU, Secrétaire d'État au Département fédéral des affaires étrangères, en présence de David ERAY (Suisse, PPE/CCE), ministre de l'Environnement du canton du Jura et président de la délégation suisse au Congrès. Ils ont évoqué la situation des villes ukrainiennes, le budget et les programmes de coopération mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et le Congrès. Le Président s'est également entretenu avec le maire de Berne, Alec VON GRAFFENRIED, sur les problématiques propres à la gestion d'une grande ville et au statut particulier des capitales. Il a rappelé que, dans son rapport de suivi particulièrement positif sur la situation de la démocratie locale et régionale en Suisse datant de 2017, le Congrès avait néanmoins relevé « l'importance de déterminer, par voie législative, un cadre et des modalités de financement pour la ville de Berne, en tenant dûment compte de sa situation spécifique ».

En outre, le Président a assisté à la réunion du Landsgemeinde du canton de Glaris et a rencontré à cette occasion plusieurs parlementaires fédéraux, conseillers d'État et anciens présidents de parlements cantonaux. Lors d'une réunion avec l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS), il a souligné le rôle des associations nationales

dans la mise en œuvre des résolutions du Congrès, la promotion des principes de la Charte et le maintien du dialogue avec les autorités nationales pour défendre les intérêts des collectivités territoriales. Le Président a également pris la parole à l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg, en présence de Didier CASTELLA (Suisse, GILD), conseiller d'État du canton de Fribourg chargé des institutions et membre de la délégation suisse au Congrès. Les discussions ont porté sur le programme *LoGov*, avec un panel d'élus responsables du projet de fusion communale du Grand Fribourg.

Déclaration à l'occasion de la Journée de l'Europe, 5 mai 2022

Le Président a rappelé que le Conseil de l'Europe, depuis sa création en 1949, a été le principal architecte des développements démocratiques de l'après-guerre en Europe et le fer de lance des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit sur le continent et au-delà. Il a souligné que les événements récents ont davantage menacé l'unité et la paix du continent européen et mis en exergue l'importance de sauvegarder la paix et de protéger les valeurs fondamentales européennes. Il a assuré que le Congrès continuerait d'aider et de soutenir les communautés, maintenant et après les crises, afin de rendre les sociétés plus fortes, plus inclusives et plus résilientes.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, 17 mai 2022

Le rapporteur du Congrès sur les questions LGBTI, Andrew BOFF (Royaume-Uni, GILD), a signalé que les organisations LGBTI sont de plus en plus menacées et souligné le rôle des autorités locales et régionales pour soutenir ces organisations. Il a insisté sur la nécessité d'aller au-delà des déclarations et de prendre des mesures concrètes pour soutenir et impliquer les organisations LGBTI, par exemple en nommant des experts locaux sur la diversité et l'égalité en vue de mettre en place des consultations structurelles avec les personnes LGBTI. Le Congrès travaille sur les questions LGBTI depuis 2007, notamment sur la liberté de réunion et la garantie des droits fondamentaux des personnes LGBTI. En juin 2021, il a adopté deux rapports : « La protection des personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de discrimination à leur égard : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux » et « Le rôle des collectivités locales et régionales concernant la situation des personnes LGBTI en Pologne ».

132^e Session du Comité des Ministres, Turin, 20 mai 2022

Le Président a évoqué les multiples crises auxquelles le continent européen est confronté et insisté sur la nécessité de maintenir l'unité dans la défense de nos valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Il a souligné le rôle unique que joue le niveau local des collectivités territoriales dans la défense, le renouvellement et la revitalisation des processus démocratiques. Le Président a réaffirmé le soutien du Congrès envers le peuple et les collectivités de l'Ukraine et a mentionné l'initiative *Cities4Cities* en tant qu'exemple concret de solidarité entre pouvoirs locaux et régionaux. Il a appelé le Comité des Ministres à réfléchir collectivement à l'avenir du continent et du Conseil de l'Europe et à associer tous les niveaux d'autorité publique à cette réflexion, rappelant le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe. À cet égard, il s'est déclaré favorable à la tenue d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe et a confirmé l'engagement du Congrès à contribuer au succès d'un tel sommet.

10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, 1^{er} juin 2022

Le Président a marqué cet anniversaire en exhortant les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier cet instrument juridique essentiel. Depuis son adoption en 2009 et son entrée en vigueur en 2012, le Protocole additionnel complète le texte de la Charte européenne de l'autonomie locale et fait entrer dans le champ d'application de la Charte le droit de toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale. Le Président a rappelé que le Protocole garantit la protection des droits des citoyens et joue un rôle essentiel pour promouvoir la participation citoyenne au niveau local.

Déclaration à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, 5 juin 2022

Cemal BAS (Türkiye, PPE), porte-parole du Congrès sur l'environnement et le changement climatique, a souligné que près de 70 % des décisions prises au niveau européen sont mises en œuvre par les autorités locales et régionales, ce qui signifie que la lutte contre le changement climatique est impossible sans l'implication des collectivités locales. Il a ajouté que pour résoudre cette crise mondiale il est indispensable d'agir au niveau local avec le soutien, et notamment les moyens financiers, des gouvernements centraux. Le Congrès est convaincu que la protection de l'environnement fait partie de la bonne gouvernance à tous les niveaux et qu'un environnement propre et sain est essentiel pour la jouissance des droits de l'homme. Le Congrès prépare actuellement un Manuel des droits de l'homme contenant des bonnes pratiques, qui donnera aux responsables locaux et régionaux les outils dont ils ont besoin pour protéger l'environnement et prévenir le changement climatique, et qui mettra en évidence la place des droits de l'homme dans la lutte contre le changement climatique.

Déclaration à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, 20 juin 2022

Les rapporteurs du Congrès sur les femmes et les enfants réfugiés, Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux, et Annika VAIKLA (Estonie, GILD), ont souligné le rôle crucial des autorités locales et régionales dans l'accueil, la protection et l'intégration des réfugiés, insistant sur la responsabilité qui leur incombe de fournir aux réfugiés qui arrivent l'accès aux services publics essentiels, en particulier le logement, les soins médicaux et l'éducation. Toutefois, ils ont rappelé que les réfugiés ne constituent pas un groupe homogène, ce qui signifie que les villes et les régions doivent constamment développer et adapter leurs politiques d'accueil en fonction de l'évolution des réalités et de la démographie – et qu'elles ont en cela besoin du soutien des pouvoirs centraux. Ils ont souligné qu'en raison de la guerre en Ukraine près de 90 % des réfugiés qui arrivent dans les villes et régions d'Europe sont des femmes et des enfants qui sont particulièrement vulnérables et ont besoin de protection. Afin d'aider les villes et les régions d'Europe et de formuler des lignes directrices, le Congrès prépare actuellement un rapport sur ce sujet.

Rencontre entre le Président du Congrès et la Présidente de la Grèce, 22 juin 2022

Le Président a rencontré la Présidente de la Grèce, S.E. Mme Katerina SAKELLAROPOULOU, lors de sa visite officielle au Conseil de l'Europe. Tous deux ont souligné l'importance de la dimension locale des travaux du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit. Ils ont également évoqué le 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur l'avenir du Conseil de l'Europe, dont le succès dépendra « d'une solide préparation et de la définition d'objectifs clairs ». Le Congrès contribue activement au groupe de réflexion mis en place pour la préparation de ce Sommet.

Rencontre entre le Président du Congrès et S.M. le roi des Pays-Bas, 23 juin 2022

Le Président a rencontré Sa Majesté le roi des Pays-Bas WILLEM-ALEXANDER à l'occasion de sa visite officielle au Conseil de l'Europe. Il a présenté les travaux du Congrès et le rôle des autorités locales et régionales dans la défense de la démocratie, de l'État de droit et des

droits de l'homme. Il a évoqué la situation en Ukraine et le soutien concret qui peut être apporté directement entre les villes par le biais notamment de la plateforme Cities4cities soutenue par le Congrès.

5^e Forum des gouvernements locaux et régionaux, Nations Unies, New York, 13 juillet 2022

Le Président a participé à la session consacrée à la localisation des ODD et souligné que le Congrès recommande que les autorités locales et régionales soient associées à la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur les ODD et qu'elles contribuent aux Evaluations Nationales Volontaires. Rappelant que plus des deux tiers des cibles des ODD ne peuvent être mises en œuvre qu'au niveau local ou régional, il a appelé à ce que les collectivités locales et régionales et leurs associations nationales soient impliquées dans la concertation structurée et régulière avec les gouvernements et les parlements nationaux. Le Congrès s'est félicité de l'inclusion des maires dans la préparation et la présentation des Evaluations Nationales Volontaires des États membres du Conseil de l'Europe cette année.

Cet événement a été précédé d'une visite du Président du Congrès, accompagné du Secrétaire général, à Washington, le 11 juillet. Au cours de cette visite, ils ont rencontré des représentants de la Conférence des maires des États-Unis, du German Marshall Fund of the United States et de l'Institut National Démocratique. Les activités visant à soutenir la reconstruction d'une Ukraine démocratique ont été au centre des discussions.

Forum politique de haut niveau 2022, Nations Unies, New York, 14 juillet 2022

Lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu au siège des Nations Unies, le Président a souligné la nécessité de donner aux autorités locales et régionales les moyens financiers et une autonomie décisionnelle leur permettant de mener à bien leurs missions en réponse aux situations de crise. Lors de la session consacrée à « l'action régionale et l'exploitation des cadres régionaux pour soutenir les pays sur la voie du redressement et de la reconstruction après les effets dévastateurs de la pandémie », il a déclaré que les autorités locales et régionales se trouvent en première ligne sur un grand nombre de sujets, de la guerre en Ukraine à la pandémie de COVID-19, en passant par le changement climatique et le ralentissement économique. Rappelant qu'il incombe aux responsables politiques locaux et régionaux de mettre en œuvre des actions en réponse aux crises, le Président a insisté sur l'importance de prendre en compte leur expérience pratique dans la conception de ces actions. En conclusion, il a affirmé que le fait de donner aux décideurs locaux plus de responsabilités et de ressources contribuait à accroître la résilience des collectivités et donc des sociétés dans leur ensemble.

Déclaration sur la résolution des Nations Unies reconnaissant que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel, 9 août 2022

Suite à l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies, le porte-parole du Congrès pour les droits de l'homme, Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), s'est félicité de cette décision historique et a déclaré qu'il s'agissait d'une avancée déterminante qui démontre l'urgence d'une action collective, à tous les niveaux d'autorité publique, pour préserver notre environnement et lutter contre le changement climatique. Convaincu qu'un environnement sûr et sain est une condition préalable indispensable à la jouissance des droits de l'homme et qu'il s'agit d'une responsabilité partagée, le Congrès prépare actuellement un rapport sur une « lecture verte » de la Charte européenne de l'autonomie locale qui garantit une interprétation des dispositions de la Charte sous l'angle de la protection de l'environnement ainsi que le renforcement de la position des collectivités locales et régionales dans la prise de décision en matière d'environnement.

Journée internationale de la jeunesse, 12 août 2022

La porte-parole du Congrès pour la jeunesse, Laura LAURO (Italie, PPE/CCE), a exprimé son soutien au thème de cette année – « La solidarité intergénérationnelle » – et a insisté sur la nécessité de développer des liens forts entre les générations afin de construire des sociétés plus inclusives et démocratiques. Elle a souligné que c'est au niveau local que les jeunes et les moins jeunes peuvent interagir, apprendre les uns des autres et travailler ensemble. Elle a cité plusieurs exemples, en particulier dans le nord de l'Italie où, au plus fort de la pandémie de COVID-19, des jeunes se sont réunis pour livrer de la nourriture aux familles ou aux personnes âgées dans le besoin. La porte-parole a en outre rappelé que la solidarité intergénérationnelle doit se construire dans les deux sens. Elle a encouragé tous les élus locaux et régionaux à mettre en œuvre ce principe dans leurs collectivités, par exemple en créant des conseils des jeunes ou un programme de mentorat pour les jeunes élus de leur conseil local ou régional.

Journée internationale de la démocratie, 15 septembre 2022

Le Président a souligné que la Journée internationale de la démocratie est célébrée cette année alors que les sociétés sont soumises à une énorme pression en raison des multiples crises qui les affectent - les conséquences de la pandémie, la guerre en Ukraine, la menace continue du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, les migrations, les problèmes sociaux et économiques et la polarisation croissante de nos sociétés. Il a déclaré que ces crises mettent en évidence le besoin urgent de renforcer la résilience démocratique des sociétés, la nécessité de défendre les valeurs démocratiques et de poursuivre le travail de renforcement des institutions et des processus démocratiques à tous les niveaux de gouvernance, et d'engager les citoyens afin de regagner leur confiance dans ces institutions. Il a rappelé que ces crises sont également un rappel brutal que le travail de construction de la démocratie n'est jamais terminé. Le Congrès est convaincu que ce travail doit être poursuivi au sein des communautés, afin d'ancrer les valeurs démocratiques et la démocratie au niveau le plus proche des citoyens. La résilience démocratique se construit de bas en haut, au niveau des collectivités territoriales, et une démocratie locale forte se traduit par une démocratie plus forte à tous les niveaux. La gouvernance multi-niveau fournit les réponses aux crises les plus adaptées aux besoins et aux attentes des citoyens, et les autorités locales et régionales doivent donc être dotées des ressources nécessaires et de la liberté d'action, comme le prévoit la Charte européenne de l'autonomie locale.

B. La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Déclaration sur l'enlèvement de maires et les pressions exercées sur des collectivités locales et régionales d'Ukraine, 15 mars 2022

Le Président du Congrès a condamné fermement l'enlèvement des maires de Melitopol et Dniproroudne, dans l'oblast de Zaporijjia, ainsi que les pressions exercées sur les élus locaux dans les territoires occupés, et demandé leur libération immédiate. Il a rendu hommage aux dirigeants locaux pour leur rôle clé dans la résolution des problèmes quotidiens des citoyens de leurs villes et villages. Il a exhorté les autorités russes à cesser immédiatement les hostilités, à retirer leurs troupes et à mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme et aux violations du droit international. Les infrastructures existantes doivent être préservées et des couloirs humanitaires doivent être maintenus pour garantir l'évacuation, en toute sécurité, depuis toutes les zones assiégées.

Lancement de la plateforme Cities4Cities, Strasbourg, 22 mars 2022

Une nouvelle plateforme de mise en relation, Cities4Cities, développée pour aider les villes ukrainiennes, a été lancée le 22 mars 2022 pendant la session du Congrès. Cet outil d'échange en ligne gratuit permet aux autorités locales d'Ukraine et du reste de l'Europe de partager leurs besoins et leurs offres liés aux infrastructures locales et d'entrer en contact direct pour donner ou recevoir une aide pratique. La plateforme a été lancée à l'initiative de Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès et maire de la ville de Sindelfingen, avec le soutien du Congrès. Bernd VÖHRINGER a expliqué que la nécessité de coordonner les actions de soutien venant du niveau local lui est apparue très clairement après sa visite, fin mars, de la ville polonaise jumelée avec Sindelfingen, Chełm, située près de la frontière ukrainienne, où il a lui-même pu constater le « besoin urgent de soutien en ressources matérielles, financières et humaines ». Le Secrétaire général du Congrès a déclaré que le Congrès saluait les efforts des autorités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe et de leurs associations pour aider les citoyens et leurs homologues ukrainiens, et que l'initiative Cities4Cities était un exemple de cette action de solidarité axée sur les résultats au niveau local. L'ambassadeur Borys TARASYUK, représentant permanent de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe, a souligné que l'initiative contribuerait utilement à l'objectif de fournir une assistance pratique aux plus vulnérables, face à cette immense tragédie humaine et aux défis actuels, et compléterait le soutien politique et la solidarité exprimés par le Congrès dans son ensemble.

Réunion du Groupe de travail du Comité européen des régions sur l'Ukraine, Bruxelles, 30 mars 2022

La réunion a rassemblé des représentants des autorités locales et régionales et de leurs associations nationales, des membres du Comité des régions et des acteurs internationaux, ainsi que le vice-ministre ukrainien des Collectivités et du Développement des territoires, Viacheslav NEHODA, le maire de Kiev, Vitaly KLITSCHKO, et le maire de Lviv, Andriy SADOVYI. Le Président a salué le courage de la population et des autorités ukrainiennes face à la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine et leur détermination dans la lutte contre l'invasion. Il a déclaré que le Congrès était fier de la réponse immédiate apportée par de nombreuses autorités locales et régionales d'autres pays européens et leurs associations, qui viennent en aide à leurs homologues ukrainiens et accueillent des réfugiés d'Ukraine. Il a évoqué la plateforme Cities4Cities qui vise à coordonner ces efforts (voir ci-dessus) et mentionné également la Déclaration adoptée à l'unanimité par le Congrès lors de sa session, le 22 mars 2022.

Déclaration sur les crimes commis contre des citoyens et des élus locaux ukrainiens, 6 avril 2022

Le Président a condamné les meurtres brutaux commis dans des villages et des villes proches de la capitale Kiev, à Boucha, Irpin, Vorzel ou Motyjyn, ainsi que les enlèvements et les actes d'intimidation à l'encontre de maires et de conseillers municipaux qui défendent leurs concitoyens et refusent de se soumettre à l'envahisseur. Il s'est dit convaincu que la justice internationale prévaudrait et que les responsables des crimes commis en Ukraine devraient en rendre compte. Il a rendu hommage aux dirigeants locaux démocratiquement élus en Ukraine qui jouent un rôle clé dans la résolution des problèmes quotidiens des citoyens dans leurs villes et villages martyrs.

Rencontre avec une délégation de représentants du conseil municipal de Kiev, Strasbourg, 28 avril 2022

Le Président, accompagné du Secrétaire général, a échangé sur la situation des villes et des autorités locales ukrainiennes avec des membres du conseil municipal de Kiev. Ceux-ci ont insisté sur l'importance de la contribution du Congrès pour la période de l'après-guerre et le

rétablissement du fonctionnement des institutions démocratiques, en particulier au niveau territorial. Ils ont également salué l'initiative de la plateforme Cities4cities lancée, avec le soutien du Congrès, pour aider les villes ukrainiennes. Le Président a rappelé la position du Congrès, exprimée dans plusieurs déclarations depuis le début de la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui condamne fermement les crimes contre les citoyens et les enlèvements de maires ukrainiens. Il a souligné le rôle crucial joué par les maires pendant la guerre en tant qu'élus les plus proches des citoyens et en première ligne pour répondre à leurs besoins.

Visite en Ukraine, 1^{er} – 4 juin 2022

Le Président du Congrès s'est rendu en Ukraine, accompagné du Secrétaire général, à l'invitation de l'Association des villes ukrainiennes (AUC). Le Président du Congrès et Vitali KLITSCHKO, président de l'AUC et maire de Kiev, ont signé une déclaration commune appelant à la reconstruction des collectivités ukrainiennes et au rétablissement du fonctionnement des autorités locales conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale (voir ANNEXE 4).

En ouverture du Forum des communes ukrainiennes « reVIVED Ukraine – reVIVED communities » organisé le même jour par l'AUC, le Président a appelé à intensifier les efforts pour préserver les valeurs européennes communes du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

Il s'est également entretenu avec le président du conseil municipal de Kiev, le ministre ukrainien des Collectivités et du Développement des territoires, le président de la commission de l'organisation des pouvoirs publics, l'autonomie locale, le développement régional et l'urbanisme de la Verkhovna Rada d'Ukraine, le secrétaire du Présidium du Congrès des collectivités locales et régionales auprès du Président de l'Ukraine et la présidente de la délégation ukrainienne auprès du Congrès.

Au programme de ce déplacement figuraient également des visites dans l'oblast de Kiev, afin d'examiner la situation sur le terrain. Enfin, la délégation du Congrès a rencontré les maires de Boucha et Jytomyr – deux villes qui font partie de la plateforme Cities4Cities – et ceux de Fastiv et Chełm, en Pologne.

Forum pour la reconstruction de l'Ukraine, Rotterdam, 17 juin 2022

Le Forum économique pour la reconstruction de l'Ukraine était organisé par l'ambassade d'Ukraine au Royaume des Pays-Bas, avec le soutien de la mairie de Rotterdam et de Stichting OpenDoorUkraine. Le Président a souligné le rôle des autorités locales et régionales dans la reconstruction de l'Ukraine et insisté sur l'importance de la coopération et du soutien mutuel instaurés entre les collectivités locales ukrainiennes et d'autres villes européennes, avec l'aide de la plateforme Cities4cities. Le Président a également évoqué la déclaration commune qu'il a signée avec le président de l'Association des villes ukrainiennes, appelant à reconstruire les collectivités ukrainiennes et à rétablir le fonctionnement des autorités locales conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a déclaré que les maires et les conseillers municipaux offraient un exemple saisissant du courage et de la résilience des autorités locales et du peuple ukrainiens pour la défense du pays et des valeurs démocratiques, soulignant que leur résistance découle aussi du travail accompli de longue date pour ancrer les valeurs démocratiques fondamentales au sein des communautés locales.

Déclaration sur l'enlèvement de maires en Ukraine, 30 juin 2022

Le Président a fermement condamné les enlèvements de responsables locaux, et tout récemment celui du maire de Kherson, Ihor KOLYKHAYEV, dont il a demandé la libération

immédiate. Il a déclaré que la pression et les infractions continues que subissent les élus locaux des territoires illégalement occupés d'Ukraine sont intolérables. Ces personnes sont visées pour leur rôle clé dans la protection de leurs concitoyens et de leurs collectivités, et le Président a tenu à rendre hommage à leur résistance opiniâtre dans la défense de l'Ukraine, de l'Europe et de la démocratie.

Déclaration sur les soi-disant « référendums » russes dans les territoires ukrainiens, 1^{er} septembre 2022

Face à la multiplication d'indices sur la tenue d'éventuels « pseudo-référendums » dans les territoires ukrainiens actuellement occupés par la Russie, le Président a exhorté les autorités russes à renoncer à de tels projets. D'après l'analyse d'ONG internationales, dans le cadre des élections régionales prévues le 11 septembre en Fédération de Russie, de prétendus « référendums » pourraient être organisés dans les zones ukrainiennes actuellement occupées par Moscou, notamment Kherson et Zaporijjia ainsi que dans les oblasts de Donetsk et de Louhansk. Le Congrès s'est toujours prononcé avec force et clarté en faveur de la préservation de l'intégrité territoriale des États membres du Conseil de l'Europe. Une recommandation sur la tenue de référendums au niveau local, adoptée par le Congrès en 2021, contient des orientations claires sur la manière dont les référendums doivent être organisés aux niveaux local et régional – et sur ce qu'il convient d'éviter. Le Président a prévenu que l'utilisation par la Russie du référendum, un instrument démocratique précieux en soi, pour intensifier sa politique agressive vis-à-vis de l'Ukraine, État membre du Conseil de l'Europe, constituerait un détournement de cet instrument et une nouvelle offensive contre la démocratie et l'État de droit. Il a ajouté que si la Russie maintenait son projet de tenir de tels référendums fictifs dans les territoires ukrainiens, les résultats seraient considérés comme nuls et non avenus par le Congrès.

Déclaration sur les enlèvements continus d'élus locaux ukrainiens, 5 septembre 2022

À la lumière des enlèvements continus d'élus locaux ukrainiens, et soutenant la déclaration de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Dunja MIJATOVIĆ à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, le Président a exigé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables publics locaux détenus en Ukraine et a condamné la pratique odieuse de l'enlèvement et de la détention. Il a déclaré que les maires, en tant que dirigeants des collectivités locales, sont particulièrement visés du fait de leur rôle comme principal pilier de la résistance déterminée contre l'occupation. Leur détention forcée constitue une grave violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les attaques contre les dirigeants locaux sont des attaques contre toute la communauté. Depuis le début de la guerre, plus de 50 élus locaux, dont 34 maires de différentes régions d'Ukraine, ont été enlevés par les forces russes. Il a qualifié cette pratique de tentative évidente d'intimider la population civile et de réprimer sa résistance dans les territoires occupés et il a rappelé, qu'à ce jour, les maires de Dniproroudne (oblast de Zaporijjia), Vilkhivka (oblast de Kharkiv), Hola Prystan, Kherson, Hornostaivka, Zelenyi Pid, Verkhni Rohachyk (oblast de Kherson) sont toujours détenus.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Strasbourg, 21 mars 2022

Le Bureau a poursuivi ses débats sur la situation en Ukraine et pris note des décisions du Comité des Ministres en application desquelles la Fédération de Russie a cessé d'être un État membre du Conseil de l'Europe. Il a également noté qu'un débat spécifique serait tenu le

premier jour de la session afin que le Président présente la déclaration du Bureau, pour adoption par le Congrès. Le Bureau a décidé de mobiliser son réseau et ses contacts en soutien aux autorités locales et régionales ukrainiennes et d'ajouter sur son site web une section sur la situation en Ukraine pour que les membres et les associations puissent publier des initiatives visant à apporter une assistance aux villes et agglomérations ukrainiennes.

Le Bureau a pris note des informations sur l'exécution du budget pour 2022. Il a pris note du non-paiement, par la Fédération de Russie, de sa contribution et renouvelé son appel aux États membres à assurer la viabilité budgétaire de l'Organisation et à éviter au Conseil de l'Europe de subir des dommages financiers.

Le Bureau a poursuivi ses débats sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Congrès, à la lumière des contributions des délégations nationales auprès du Congrès, des associations nationales et des groupes politiques, et il a décidé de reprendre l'examen de cette question afin de formuler des conclusions à sa réunion de juin.

Le Bureau a par ailleurs noté que la République kirghize sollicitait le statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès. Il a procédé à un échange de vues à ce propos et a décidé de poursuivre les débats à sa prochaine réunion.

Tralee, Irlande, 14 juin 2022

Le Bureau s'est réuni dans le contexte de la présidence irlandaise du Comité des Ministres et a procédé à un échange de vues avec les conseillers irlandais, et notamment avec les membres de la délégation irlandaise auprès du Congrès, sur l'autonomie locale en Irlande ainsi que sur le volet local des priorités de la présidence irlandaise du Comité des Ministres. Le Bureau a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation en Ukraine et a pris note des activités de la plateforme Cities4cities et a encouragé le renforcement du soutien aux municipalités ukrainiennes.

Le Bureau s'est dit préoccupé par la situation décrite dans la déclaration que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a diffusée le 4 novembre 2021 à propos de la Bulgarie, et il a appelé les autorités bulgares à prendre des mesures urgentes pour remédier à la situation et fournir aux autorités territoriales compétentes les ressources nécessaires.

Il s'est également dit préoccupé par la situation en Türkiye, où des responsables politiques de l'opposition purgent des peines de prison de long-terme, notamment Nurhayat Altun et Leyla Güven, deux anciens membres du Congrès.

Le Bureau a discuté des activités du Congrès, s'est mis d'accord sur les candidats au poste de Secrétaire Général du Congrès et a adopté l'ordre du jour de la prochaine session du Congrès, qui se tiendra en octobre 2022.

B. LA SESSION

Le Congrès a tenu sa 42^e session du 22 au 24 mars 2022, à Strasbourg.

Un débat s'est tenu sur la situation en Ukraine et le ministre ukrainien du Développement des collectivités territoriales, Oleksii TCHERNICHOV, le maire de Kiev, Vitali KLITSCHKO, et le maire de Mykolaïv, Oleksandr SENKEVITCH, se sont adressés aux membres du Congrès par visioconférence. Le Congrès a adopté une déclaration condamnant la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international (voir APPENDICE 2).

Pendant la session, une nouvelle plateforme de mise en relation – Cities4Cities – a été inaugurée pour venir en aide aux villes ukrainiennes (voir I. AGENDA POLITIQUE).

Un débat sur le thème « Fake news, menaces et violence – pression sur les maires dans les crises actuelles en Europe » s’est tenu à la Chambre des pouvoirs locaux (voir C. LES CHAMBRES).

Deux débats – « Pluralisme démocratique dans la gouvernance régionale » et « Régions et diaspora » – ont eu lieu à la Chambre des régions (voir C. LES CHAMBRES).

Le Congrès a par ailleurs adopté trois rapports thématiques :

Le rapport sur la jeunesse rurale et le rôle des autorités locales, présenté par les corapporteurs Aida JALILZADE (Azerbaïdjan, CRE) et Jimmy MOLONEY (Irlande, GILD), montre qu’un accès limité à l’éducation, à l’emploi et à des logements abordables mais aussi à la connectivité numérique et aux services publics pousse les jeunes à quitter les zones rurales. Les jeunes vivant en zones rurales ont par ailleurs moins la possibilité de participer à la vie publique et politique que les jeunes des zones urbaines. Le Congrès encourage les autorités rurales à promouvoir la participation des jeunes, grâce à des structures comme les conseils de jeunes, afin d’assurer la vitalité et l’avenir de la démocratie locale.

Le rapport sur la situation des candidats indépendants et de l’opposition appelle les autorités locales, régionales et nationales à remédier aux obstacles injustifiés à la participation de ces derniers aux élections, aux différentes étapes du processus électoral. Présenté par Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC/V/DP), le rapport souligne que bien que certaines mesures proportionnées visant à limiter le nombre de candidats soient admissibles pour éviter une fragmentation extrême, il ne faut pas que les législations nationales imposent des exigences trop restrictives, et ce afin de sauvegarder le droit de chaque citoyen de se présenter à des fonctions publiques sans subir de discrimination.

Le rapport sur l’utilisation de méthodes délibératives dans les municipalités et régions européennes, présenté par Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/V/DP), souligne que ces méthodes sont devenues l’une des manières les plus innovantes d’approfondir la participation des citoyens à la prise de décisions politiques et de contribuer à renforcer la confiance du public dans le processus politique. En effet, ces formes de participation citoyenne non électorale permettent à un groupe de citoyens choisis aléatoirement de soumettre des propositions aux autorités. Elles correspondent aux principes énoncés dans le Protocole additionnel à la Charte européenne de l’autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, dont on a fêté le 10^e anniversaire de son entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Le rapport propose des lignes directrices aux municipalités et aux régions, illustrées par des études de cas aux échelons locaux et régionaux : Mostar, (Bosnie-Herzégovine), Oud-Heverlee (Belgique), l’Assemblée écossaise sur le climat (R.-U.) et Ostbelgien (Belgique). Le maire de la ville de Mostar, Mario KORDIĆ, a pris part à ce débat.

Enfin, le Congrès a tenu un débat sur la participation des enfants au développement durable et examiné des lignes directrices à l’intention des autorités locales et régionales qui cherchent à sensibiliser les enfants au sujet des objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Étaient en outre inscrits à l’ordre du jour de la session des rapports sur l’application de la Charte européenne de l’autonomie locale en Allemagne, au Luxembourg, en Türkiye et au Royaume-Uni (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE). Taina BOFFERDING, ministre de l’Intérieur et ministre de l’Égalité entre les femmes et les hommes du Luxembourg, et Neil O’BRIEN, sous-secrétaire d’État parlementaire et ministre

de l'Égalité des chances, de l'Union et de la Constitution du Royaume-Uni, ont pris part au débat.

Les membres du Congrès ont examiné les rapports sur l'observation des dernières élections locales en Arménie et en Géorgie et sur les élections locales et régionales tenues au Danemark et au Maroc (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

En outre, comme c'est le cas à chaque session depuis le lancement, en 2014, de l'initiative du Congrès intitulée « Rajeunir la politique », des jeunes délégués ont participé à la session.

Parmi les personnalités invitées figuraient Mariastella GELMINI, ministre des Affaires régionales et de l'autonomie, au nom de la présidence italienne du Comité des Ministres, Tiny KOX, Président de l'Assemblée parlementaire, Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Apostolos TZITZIKOSTAS, président du Comité européen des Régions ; Jean-Claude MARCOURT, président de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et président du Parlement wallon (Belgique) et Stefano BONACCINI, président du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE).

La ministre des Affaires régionales et de l'Autonomie, au nom de la présidence italienne du Comité des Ministres, a souligné que suite à la décision du Comité des Ministres, la Fédération de Russie a cessé d'être un État membre du Conseil de l'Europe le 16 mars. Elle a insisté sur l'urgence des besoins liés aux millions de réfugiés ukrainiens et elle a instamment prié les autorités locales et régionales de fournir soutien et assistance.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a salué le courage et la loyauté des maires et des responsables locaux ukrainiens, puis elle a répété l'importance du rôle que jouent les autorités locales et régionales pour que s'installe une culture démocratique fondée sur les droits humains.

Le Président de l'Assemblée parlementaire s'est félicité de la déclaration du Congrès à propos de la guerre que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine. Il a déploré que les citoyens russes ne bénéficient plus de la protection de la CEDH et insisté sur le soutien à apporter aux défenseurs des droits de l'homme, aux forces démocratiques, à la liberté de la presse et à l'indépendance de la société civile dans la Fédération de Russie. En outre, il a appelé à ce que soit organisé un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, avec la contribution du Congrès. Il a déclaré avoir toujours été fermement convaincu que la démocratie démarrait aux échelons locaux et régionaux.

Le président du Comité européen des Régions a rappelé que 3 000 responsables régionaux et locaux issus de 240 régions et de 90 000 municipalités en Europe, ont condamné, lors du Sommet des régions et villes récemment tenu à Marseille, l'invasion ordonnée par un régime russe impitoyable et qu'ils ont exprimé leur solidarité à l'égard de leurs partenaires et du peuple ukrainiens. Il a en outre souligné que la désinformation, les fake news et la propagande constituaient les menaces les plus importantes à l'encontre des sociétés démocratiques.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des pouvoirs locaux

Un débat sur le thème « Fake news, menaces et violence – pression sur les maires dans les crises actuelles en Europe », tenu à la Chambre des pouvoirs locaux, a mis l'accent sur le fait que les responsables politiques locaux et régionaux, les maires et les conseillers municipaux sont de plus en plus exposés à un discours de haine et à de la désinformation en ligne mais

aussi à des menaces verbales ou physiques, notamment pendant les campagnes électorales. Exacerbé par la pandémie de covid-19, et plus récemment par la guerre de la Russie contre l'Ukraine, ce phénomène a un effet paralysant sur nos démocraties et la vie politique aux niveaux local et régional.

En amont de ce débat thématique, une étude interuniversitaire sur ce même sujet, intitulée « COUNTERFAKE – Une base scientifique pour une politique de lutte contre les fake news et les discours de haine » a été publiée et présentée lors de la séance de la Chambre. Ses conclusions, basées sur les expériences des politiciens locaux et régionaux dans les États membres du Conseil de l'Europe, seront intégrées dans le nouveau rapport, qui est en cours d'élaboration.

La Chambre a par ailleurs examiné et adopté des rapports sur l'observation des élections locales en Géorgie (octobre 2021) et des élections locales partielles en Arménie (décembre 2021) ainsi qu'un rapport sur le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale au Luxembourg (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La Chambre des régions

Le 23 mars 2022, lors de sa 42^e session, la Chambre a tenu un débat sur le pluralisme démocratique dans la gouvernance régionale. Elle a souligné que toute vie démocratique implique la présence d'une majorité et d'une opposition, et que le rapport entre les deux groupes doit être basé sur un dialogue constructif plutôt que sur une confrontation permanente. Il est ressorti du débat que certains pays ont mis au point des approches originales pour faciliter la coopération entre majorité et opposition mais aussi améliorer leur représentativité pour les citoyens. La Chambre a rappelé, en citant plusieurs exemples – notamment certains cantons suisses ou parlements régionaux en Allemagne – que le dialogue entre la majorité et l'opposition constitue, en lui-même, un indicateur de la qualité d'une démocratie et du pluralisme. Certains membres ont exprimé des craintes à propos de l'importance croissante des fake news dans la couverture médiatique de la vie politique et ils ont estimé que l'augmentation du nombre de candidats indépendants ne devrait pas entraîner de populisme ni de « fragmentation du système politique ».

La représentation politique des diasporas étrangères dans leurs régions d'accueil, de même que celle des diasporas de ces régions dans d'autres régions ou pays d'Europe, a fait l'objet d'un autre débat à la Chambre. Les expériences des Açores et de réseaux tels que le « Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas » ou le réseau « Tyrol International » ont été présentés aux membres de la Chambre qui, lors de plusieurs interventions, ont souligné la contribution des diasporas et la nécessité de faciliter leur participation à la vie politique de leur pays d'accueil. La jeune déléguée italienne Sharon AMADI a présenté la situation et les attentes des plus de 4,4 millions de personnes originaires d'Afrique subsaharienne qui sont installées en Europe occidentale, et a plaidé pour une meilleure prise en compte des jeunes issus des diasporas, tant dans les pays d'accueil que dans ceux de départ. Hanna ZAMAZIEIEVA (Ukraine, GILD) a évoqué la situation particulièrement dramatique des minorités nationales, et notamment de la diaspora grecque dans les villes assiégées de Marioupol et d'Odessa, et a rendu hommage au gouvernement grec pour l'aide qu'il leur apporte.

Le président de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et président du Parlement wallon, Jean-Claude MARCOURT, a souligné, dans son discours à la Chambre, combien il importe de réaffirmer vigoureusement les valeurs européennes énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme. Il a par ailleurs plaidé en

faveur de l'adoption de sanctions strictes contre la Fédération de Russie tout en affichant sa solidarité à l'égard des partenaires et du peuple ukrainiens.

D. LES COMMISSIONS

La Commission de suivi

La Commission de suivi s'est réunie le 30 juin 2022 à Istanbul, en présence d'Ekrem IMAMOĞLU, maire d'Istanbul, et de Hasan AKGÜN, maire de Büyükçekmece. Avant l'ouverture, un échange de vues a eu lieu entre les maires, la présidente de la commission de suivi, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/V/DP), les rapporteurs sur la démocratie locale en Türkiye et le porte-parole de l'observation des élections locales et régionales. Le maire d'Istanbul a souligné le rôle que jouent la diplomatie des villes et les nouveaux réseaux de municipalités en Europe dans le renforcement de la démocratie et du dialogue, et a présenté les dernières initiatives de sa ville cet égard.

La Commission a débattu de la situation de la démocratie locale en Türkiye, notamment de la révocation des représentants élus, de leur remplacement par des administrateurs de l'État et de l'emprisonnement de certains maires. La question des conséquences que les récents amendements à la législation électorale turque auront sur les prochaines élections, y compris au niveau local en 2024, et la position de l'opposition à cet égard étaient également à l'ordre du jour.

La Commission a examiné un projet de rapport, pour adoption, sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en République tchèque. Elle a par ailleurs discuté des rapports qui sont en cours d'élaboration sur la Belgique, le Danemark et la Suède. En outre, les membres ont été informés des résultats de la visite de post-monitoring du Congrès sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova.

L'adoption des rapports sur l'observation des élections locales partielles en Albanie (6 mars 2022), les élections municipales aux Pays-Bas (16 mars 2022) et les élections locales à Belgrade et dans plusieurs autres municipalités de Serbie (3 avril 2022) étaient aussi inscrites à l'ordre du jour. Tous ces rapports feront l'objet d'un débat en vue de leur adoption à la 43^e session du Congrès.

La Commission a par ailleurs entériné le troisième volume du manuel sur les droits de l'homme, consacré à l'environnement, et adopté un avant-projet de résolution encourageant la diffusion de ce manuel. D'autre part, elle a adopté un rapport et approuvé des projets de recommandation et de résolution sur le thème « *Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux. Vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale* ».

Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, la Commission a échangé sur la situation actuelle dans les communes et régions d'Ukraine et a également débattu sur les problèmes récurrents dans le cadre du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

La Commission s'est réunie à distance le 14 septembre 2022 et la réunion a été ouverte par sa Présidente Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM. Elle a adopté des projets de rapports sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Belgique, en Suède et au Danemark. Les rapporteurs ont présenté les développements récents concernant l'autonomie locale et régionale dans ces trois pays et une analyse de la mise en œuvre de la Charte, article par article. Ces rapports seront débattus pour adoption lors de la 43^e session.

Par ailleurs, la commission a échangé et a adopté un avant-projet de résolution visant à approuver le Code révisé de bonnes pratiques en matière de référendum, adopté par la Commission de Venise et le Conseil des élections démocratiques. Cette résolution encourage les autorités à mettre en œuvre les lignes directrices et les bonnes pratiques telles que définies par la Commission de Venise, qui sont également reflétées dans le rapport du Congrès sur les référendums au niveau local adopté en 2021.

Un échange sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route et du dialogue politique de post-suivi entre le Congrès et les autorités moldaves a également été tenu par les membres de la Commission.

La Commission de la gouvernance

La Commission de la gouvernance, présidée par le 4^e vice-président Benoît PILET (France, GILD), s'est réunie le 4 juillet 2022 à Strasbourg et en ligne.

Elle a approuvé trois projets de rapport qui seront soumis pour adoption lors de la 43^e session du Congrès. Le premier, intitulé « Discours de haine et fake news : l'impact sur les conditions de travail des élus locaux et régionaux », qui traite également des recours possibles contre ces phénomènes, a été présenté par les corapporteurs Wilma Delissen VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD) et Kristoffer TAMSONS (Suède, PPE/CCE). Le deuxième projet de rapport, sur « Les identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité », a été présenté par le rapporteur Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/V/DP). Il traite des moyens et des outils permettant d'inspirer et de garantir des approches positives des identités régionales. Le troisième rapport « Villes et régions intelligentes – Perspectives d'une approche de la gouvernance fondée sur les droits de l'homme » encourage l'utilisation centrée sur l'homme de la numérisation et de l'intelligence artificielle pour construire des communautés inclusives, durables et résilientes. Il a été présenté par les corapporteurs Jan MARKINK (Pays-Bas, GILD) et Tony BUCHANAN (Royaume-Uni, PAP-NPA).

En outre, les membres ont débattu de la révision de la « Charte urbaine européenne II – Manifeste pour une nouvelle urbanité » et ont désigné Anne COLGAN (Irlande, GILD) comme rapporteure. Ils ont également échangé avec Paul ROWSELL, président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), au sujet des travaux du CDDG en cours et les possibilités de coopération.

Enfin, les membres ont élu leur 5^e vice-présidente, Linda GILLHAM (Royaume-Uni, GILD).

La Commission des questions d'actualité

Lors de sa réunion du 10 juin 2022, la Commission des questions d'actualité a débattu du rôle des médias locaux et régionaux dans la démocratie de proximité, à la lumière de la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les principes de gouvernance des médias et de la communication. La Commission a décidé de préparer un rapport sur ce thème en vue de son adoption lors d'une prochaine session du Congrès.

Suite à l'adoption du rapport sur l'avenir de la jeunesse rurale lors de la précédente session du Congrès, la Commission a également débattu de « nouveaux modèles pour des sociétés rurales innovantes, démocratiques et durables » avec la participation du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Bjørn BERGE. Face aux défis auxquels sont confrontées les zones rurales, tels que le vieillissement de la population ou la baisse des investissements, le Secrétaire Général adjoint a souligné les opportunités que la numérisation représente pour le secteur économique et la fourniture de services. À cette occasion, la Commission a également

assisté à la présentation de l'initiative Duved Cluster sur la façon d'instaurer l'innovation démocratique dans les zones rurales en Suède.

En outre, les membres ont exprimé leur préoccupation concernant la situation des personnes placées dans des foyers sociaux en Bulgarie, suite à la déclaration du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Ils ont fait part de leur expérience au sujet du rôle et des compétences des autorités locales et régionales dans la protection des droits humains des personnes placées dans des institutions de protection sociale.

À l'ordre du jour figurait également un débat sur l'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe. Dans le cadre du rapport en cours d'élaboration sur ce thème, les corapporteurs Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE) et Annika VAIKLA (Estonie, GILD), ont décidé d'effectuer une mission de terrain en Pologne les 4 et 5 juillet 2022.

La Commission a par ailleurs assisté à une présentation de Paulo PISCO (Portugal), rapporteur de l'Assemblée parlementaire, sur l'inclusion des diasporas et sur les responsabilités des autorités locales et régionales.

La Commission a également entendu une délégation de la République kirghize, qui assistait à la réunion en qualité d'observateur dans le cadre d'une visite d'étude au Congrès, au sujet de l'état de la décentralisation et de l'autonomie locale au Kirghizistan, pays qui sollicite le statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès.

Enfin, les membres ont élu Jimmy MOLONEY en tant que 5^e vice-président.

La Commission s'est réunie à distance le 14 septembre 2022. A l'ordre du jour figurait un rapport sur "l'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe", qui fait suite à une visite du Congrès en Pologne en juillet 2022. Le rapport examine les besoins spécifiques des femmes et des enfants en fuite, le rôle des autorités locales et des régions dans les processus d'accueil, ainsi que les défis et les meilleures pratiques en la matière.

Elle a également approuvé un avant-projet de recommandation et de résolution sur un droit fondamental à l'environnement, élaboré conjointement avec la commission de suivi du Congrès, qui propose l'élaboration d'un protocole additionnel sur les questions environnementales à la Charte européenne de l'autonomie locale. Ces textes seront débattus pour adoption lors de la 43^{ème} session du Congrès.

Par ailleurs, la Commission a discuté des termes de référence dans la perspective d'un rapport sur "Les médias locaux et régionaux, gardiens de la démocratie". Elle a également examiné une proposition visant à élaborer des recommandations spécifiques à l'intention des collectivités locales et régionales sur la manière d'être résilientes et de se reconstruire après des crises majeures.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

La mission principale du Congrès est le suivi effectif de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Visites de monitoring

Belgique, 8-10 mars et 10-12 mai 2022

Une délégation composée des rapporteurs Matthias GYSIN (Suisse, GILD) et Magnus BERNTSSON (Suède, PPE/CCE) a effectué une première partie de la visite de suivi en mars 2022 pour évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, le rapport précédent ayant été adopté par le Congrès en 2014.

Les rapporteurs ont procédé à des échanges de vues sur les nouveaux faits intervenus en matière d'autonomie locale en Belgique avec des représentants des pouvoirs locaux et régionaux et de certaines institutions à Bruxelles. Des réunions avaient été fixées avec le premier président du Conseil d'État, des représentants de la Cour constitutionnelle, l'ombudsman de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui de Flandre, celui de la communauté germanophone et celui de la région Bruxelles-Capitale.

Des réunions ont également eu lieu avec le président du Parlement de Flandre, le président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la communauté francophone ainsi qu'avec le bourgmestre de Bruxelles et celui de Rhode-Saint-Genèse, avec des membres du conseil communal de Namur et avec le bourgmestre de Genk et le président de l'Association des villes et communes flamandes (VVSG).

La délégation du Congrès a par ailleurs rencontré des membres de la délégation nationale belge auprès du Congrès ainsi que les présidents de l'Association des villes et communes de la région Bruxelles-Capitale, de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et de l'Association des provinces wallonnes (APW).

La délégation a effectué la deuxième partie de la visite à Bruxelles, Eupen et Genk du 10 au 12 mai 2022.

Les rapporteurs ont échangé avec le ministre-président du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, le vice-ministre-président du gouvernement de Flandre et le ministre wallon du Logement, des pouvoirs locaux et de la ville, le ministre-président de la communauté germanophone, ministre des Pouvoirs locaux et des finances.

Ils se sont également entretenus avec le président du Parlement bruxellois, le président du Parlement wallon et le président du Parlement de la communauté germanophone.

La délégation du Congrès a également rencontré le bourgmestre d'Eupen, le bourgmestre de Liège et le bourgmestre de Genk.

Suède, 5-7 avril 2022

Une délégation composée des rapporteurs Harald BERGMANN et Matija KOVAC (Serbie, PPE/CCE) s'est rendue à Stockholm, Uppsala et Östhammar pour évaluer l'application en Suède de la Charte européenne de l'autonomie locale depuis le rapport précédent, qui avait été adopté par le Congrès en 2014.

Les rapporteurs ont échangé sur les nouveaux faits intervenus depuis le précédent rapport avec le ministre de l'Administration publique, le médiateur parlementaire et le vice-président de la Cour suprême. Au Parlement, la délégation a rencontré le président du Riksdag. Ils se sont aussi entretenus avec le maire de Stockholm et des représentants des municipalités d'Uppsala et d'Östhammar. Par ailleurs, la délégation du Congrès s'est entretenue avec les membres de la délégation nationale suédoise auprès du Congrès, avec le président de la délégation nationale et avec le président de l'Association des pouvoirs locaux et des régions (SALAR).

Danemark, 3-5 mai 2022

Une délégation composée des rapporteurs Xavier CADORET (France, SOC/G/PD) et Carla DEJONGHE (Belgique, GILD) a procédé à une visite de suivi à Copenhague, Vejle et Nyborg

pour évaluer la mise en œuvre au Danemark de la Charte européenne de l'autonomie locale depuis le rapport de suivi précédent, que le Congrès avait adopté en 2013.

Les rapporteurs ont échangé sur les nouveaux développements en matière d'autonomie locale et régionale au Danemark avec le ministre de l'Intérieur et du Logement, le président de la Cour suprême, des membres du Parlement, des représentants du ministère des Finances et des représentants du médiateur parlementaire.

Ils se sont également entretenus avec les autorités locales à Nyborg et Vejle, avec des représentants de la région du Sud du Danemark, du Groënland et des Îles Féroé, ainsi qu'avec des représentants des associations nationales telles que Local Government Denmark (LGDK) et Régions Danoises, et avec des membres de la délégation nationale danoise auprès du Congrès.

République de Moldova, 21 juin 2022

La délégation menée par les rapporteurs Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) et Marc COOLS (Belgique, GILD), a fait le point sur la situation de la démocratie locale et régionale dans le pays à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée en 1997.

Elle s'est focalisée sur l'évolution de la situation en matière de démocratie locale et régionale depuis l'adoption par le Congrès du dernier rapport, en avril 2019, et de la feuille de route correspondante, signée en avril 2021. La dernière visite de post-suivi s'est tenue en ligne en février 2022.

La délégation a rencontré le Secrétaire général du Gouvernement, le ministre des Finances et le président de la commission parlementaire sur l'administration publique.

Des échanges bilatéraux ont en outre eu lieu avec le président de la délégation moldave auprès du Congrès, le président du Congrès des pouvoirs locaux de la République de Moldova (CALM) et le directeur exécutif du CALM.

Recommandations adoptées (42^e session – mars 2022)

Allemagne, 22 mars 2022

Le rapport et la Recommandation 469, qui ont été adoptés lors de la 42^e session, saluent les « normes élevées » de la démocratie locale et un « cadre juridique sophistiqué » couvrant tous les aspects de l'autonomie locale en Allemagne. Le rapport souligne également le niveau élevé de protection judiciaire, le large éventail de responsabilités et le haut niveau d'autonomie organisationnelle dont jouissent les collectivités locales allemandes.

Les corapporteurs Konstantinos KOUKAS (Grèce, PPE/CCE) et Jani KOKKO (Finlande, SOC/G/PD) ont toutefois attiré l'attention sur l'augmentation des besoins dans le secteur social qui a réduit l'autonomie financière des collectivités locales, sur la nécessité de renforcer les compétences fiscales des comtés (Kreise) et sur le manque de diversification et de flexibilité de leur système de revenus. Ils ont appelé les autorités allemandes à fournir aux collectivités locales les moyens financiers adéquats qui leur permettent de décider librement de la manière d'utiliser ces ressources, et à réviser la situation financière des comtés. L'adoption de normes et de critères concrets pour la mise en œuvre du principe de proportionnalité assurerait la transparence de l'ensemble des processus de calcul financier et de planification.

Le Congrès appelle en outre à renforcer les droits de participation et de consultation des associations de pouvoirs locaux au niveau fédéral et il invite les autorités allemandes à signer et ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Luxembourg, 22 mars 2022

Le rapport et la Recommandation 470 saluent le fait que le principe de l'autonomie locale, tel qu'énoncé dans la Charte européenne de l'autonomie locale, est pleinement inscrit dans la Constitution, reconnu par le législateur et les tribunaux et respecté. Ils soulignent aussi que la protection légale de l'autonomie locale est pleinement respectée et que la réforme du droit communal engagée en 2020 vise à alléger la tutelle administrative imposée aux communes.

Toutefois, les corapporteurs Marjorie CROVETTO (Monaco, NI) et Christine CHEVALLEY (Suisse, GILD) se sont inquiétés de la délimitation floue des pouvoirs entre l'État et les communes et ont appelé les autorités nationales à délimiter clairement cette répartition des compétences. Elles ont en outre encouragé le Gouvernement à faire avancer la réforme communale et à créer un cadre dans lequel l'autonomie locale puisse s'exercer et se développer pleinement. Le Luxembourg est aussi invité à formaliser dans la loi la procédure de consultation des communes par le gouvernement et il est encouragé à signer et à ratifier le Protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Turquie, 23 mars 2022

Dans son dernier rapport et sa Recommandation 471 sur l'application par la Turquie de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès se félicite de la participation massive (plus de 84 %) aux élections locales de 2019, l'un des taux les plus élevés au sein du Conseil de l'Europe, ce qui témoigne d'un vif intérêt pour l'autonomie locale.

Toutefois, les corapporteurs Vladimir PREBILIC et David ERAY ont fait état d'une « situation globalement négative » en termes d'autonomie locale dans le pays et exprimé leurs inquiétudes sur un certain nombre de questions, notamment le fait que le gouvernement continue de suspendre des maires faisant l'objet d'une enquête pénale – en se basant sur une définition trop large du « terrorisme » - et de les remplacer par des responsables non élus. Cette pratique, d'après le Congrès, porte gravement atteinte au choix démocratique des citoyens turcs et nuit au bon fonctionnement de la démocratie locale en Turquie.

La Recommandation appelle notamment le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à demander aux autorités turques de modifier la définition du terrorisme dans la législation nationale actuelle, de manière à ne pas permettre une interprétation trop large, à cesser de suspendre les maires en l'absence d'une décision de justice et à veiller à ce que les candidats ayant remporté une élection puissent effectivement exercer leur mandat.

Royaume-Uni, 24 mars 2022

Le rapport et la Recommandation 474 soulignent qu'au Royaume-Uni la capacité des collectivités locales à accomplir efficacement leurs tâches à l'échelon local est limitée en raison d'une réglementation excessive, d'un encadrement assez lourd par les autorités supérieures mais également à cause de problèmes liés au financement de ces collectivités locales.

Le rapport se félicite de l'adoption au R.-U. de la loi de 2016 sur la décentralisation des villes et des collectivités locales qui permet d'introduire l'élection des maires au suffrage direct dans certaines régions anglaises. Il salue en outre le Livre blanc du ministère sur l'Égalité des chances et les initiatives prises au Parlement écossais pour incorporer la Charte dans le droit écossais.

Le Congrès note, cependant, qu'il n'a pas encore été remédié à plusieurs insuffisances évoquées en 2014 et il se dit préoccupé à plusieurs égards. Bien que les collectivités locales disposent de compétences générales définies dans la loi, leur capacité à exercer efficacement les tâches locales est limitée dans la pratique, et elles dépendent énormément des financements nationaux. Elles sont limitées dans leur capacité à collecter et utiliser librement les ressources financières. Elles ne disposent pas d'un financement suffisant et proportionné et le mécanisme de péréquation financière n'est ni assez transparent ni prévisible.

Le Congrès recommande d'engager une réforme du système de financement des collectivités locales afin de mettre la situation en conformité avec la Charte. Le R.-U. devrait étendre l'application de la Charte au Grand Londres et aux collectivités locales d'Irlande du Nord.

En outre, le Congrès estime que le R.-U. devrait ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, qu'il a signée en 2009.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Les missions d'observation des élections locales et régionales du Congrès sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

Albanie, 6 mars 2022

Une délégation comptant neuf membres, notamment Gunn-Marit HELGESEN, Randi MONDORF (Danemark, GILD), Vladimir PREBILIC, Stewart DICKSON et Pavel PSEJA, spécialiste des questions électorales, a mené une mission d'observation à distance des élections locales partielles qui ont eu lieu dans six municipalités ayant des maires par intérim, à savoir Dibër, Durrës, Lushnjë, Rrogozhinë, Shkodër et Vorë. Ces élections partielles étaient importantes car elles concernaient de grands centres urbains représentant environ 20 % de l'électorat national. Il s'agissait en outre d'un important test à l'approche des prochaines élections générales, prévues pour 2023. Dans le cadre de cette mission d'observation à distance, les délégués ont procédé à l'évaluation du cadre légal et de l'environnement médiatique, et ils se sont entretenus virtuellement avec divers interlocuteurs.

La délégation du Congrès a noté que certaines améliorations du processus électoral albanais s'imposaient et avaient d'ailleurs été recommandées depuis longtemps par la Commission de Venise mais n'avaient pourtant toujours pas été prises en compte. Elle a encouragé en particulier les entités électorales à promouvoir la participation des femmes aux postes de maire, et appelé en outre les autorités étatiques à modifier la législation sur la diffamation afin d'empêcher l'autocensure dans les médias.

Le rapport sur l'observation des élections, qui inclut les propositions faites aux autorités, sera débattu lors de la Session du Congrès en octobre.

Pays-Bas, 16 mars 2022

La délégation était composée de onze membres notamment Gunn Marit HELGESEN et Vladimir PREBILIC, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, David ERAY, Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), et Jana FISCHEROVA (République tchèque, CRE) ainsi que Brid QUINN, membre du Groupe d'experts indépendants, en tant qu'expert. La visite sur place a été précédée de réunions préparatoires organisées à distance les 10 et 11 mars avec des représentants du ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume des Pays-Bas, du Conseil électoral (Kiesraad), d'ONG nationales et internationales et des médias. Cela a permis de mieux comprendre l'administration électorale hautement décentralisée du pays, mais aussi des problèmes tels que la sous-réglementation du financement des campagnes au niveau local et la situation des médias locaux en déclin.

Le jour du scrutin, cinq équipes du Congrès se sont rendues dans près de 70 bureaux de vote municipaux couvrant la plupart des 12 provinces néerlandaises et ont observé des élections calmes, inclusives et gérées efficacement du fait de la densité des bureaux de vote et de la possibilité offerte aux électeurs de voter dans n'importe lequel des bureaux de vote de leur commune.

Malgré la grande accessibilité des bureaux de vote, en particulier pour les électeurs handicapés, le taux de participation a atteint 50,9 %, contre 54,1 % lors des élections municipales précédentes, ce qui est nettement inférieur au taux des élections nationales. La plupart des candidats élus sont issus des partis politiques locaux et régionaux, tandis que les partis nationaux ont obtenu moins de mandats.

Les observateurs du Congrès ont également remarqué la tradition néerlandaise du « vote par procuration », selon laquelle tout électeur peut voter au nom de deux autres électeurs au sein de la même municipalité où ces électeurs sont inscrits. Selon les observations faites le jour du scrutin, cette pratique – dont les difficultés avaient déjà été évoquées dans le pays – a représenté environ 10 % des suffrages exprimés. Les observateurs ont par ailleurs insisté sur la recommandation déjà faite par le Congrès de remplacer la désignation des maires par des élections démocratiques dans le souci du respect du droit des citoyens de participer à la gestion des affaires publiques locales et de respecter les principes fondamentaux de la démocratie.

Le rapport sur l'observation des élections, qui inclut les propositions faites aux autorités, sera débattu lors de la Session du Congrès en octobre.

Serbie, 3 avril 2022

Une délégation de 15 membres du Congrès, représentant 11 États membres du Conseil de l'Europe, a effectué une mission d'observation des élections locales qui se sont tenues à Belgrade et dans 12 autres municipalités. Dans l'ensemble, les observateurs nationaux et internationaux ont exprimé des craintes quant à l'absence d'égalité entre les candidats, la distinction entre les partis au pouvoir et les institutions publiques ayant semblé floue à maintes reprises pendant la campagne.

Les listes représentant le Gouvernement ont bénéficié d'un net avantage, que ce soit dans les médias ou par l'accès à davantage de ressources économiques et publiques. En outre, la couverture médiatique des élections locales était limitée car celles-ci ont été éclipsées par la campagne pour le scrutin national. Comme indiqué dans de précédents rapports, lorsque des élections locales sont organisées en même temps que des élections présidentielles ou législatives, leur importance aux yeux du public et des médias s'en trouve réduite. La délégation du Congrès a rappelé sa recommandation de tenir les élections locales séparément des élections nationales afin d'éviter que les préoccupations nationales ne fassent de l'ombre à la démocratie locale.

Le rapport sur l'observation des élections, qui inclut les propositions faites aux autorités, sera débattu lors de la Session du Congrès en octobre.

Recommandations adoptées (42^e session plénière)

Géorgie, 23 mars 2022

Le Congrès a adopté la recommandation 477 sur les élections locales en Géorgie (2 octobre 2021) à la suite d'une mission d'observation électorale organisée par le Congrès du 29 septembre au 3 octobre 2021. La délégation du Congrès s'est dite satisfaite des

procédures ordonnées le jour du scrutin, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le rapporteur David ERAY a salué une journée électorale techniquement bien organisée et globalement calme, ainsi qu'une législation électorale globalement propice à la tenue d'élections démocratiques. Il a toutefois souligné les irrégularités observées qui, dans une certaine mesure, ont affecté la qualité du processus électoral. Dans sa recommandation, le Congrès regrette une législation électorale inutilement complexe, des allégations répandues d'intimidation, d'achat de voix ainsi que de pressions sur les candidats et les électeurs. Malheureusement, les élections ont également été marquées par un terrain de jeu inégal, émanant de la domination du parti au pouvoir qui a largement profité de l'avantage d'être déjà en fonction.

À la lumière de ces observations, la recommandation adoptée invite les autorités géorgiennes à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'efficacité de toutes les dispositions légales afin de garantir des conditions plus équitables, d'accroître la participation des femmes et d'empêcher l'utilisation abusive des ressources administratives. Il recommande de renforcer le cadre réglementaire afin de garantir la responsabilité et la transparence du financement des campagnes électorales. Enfin, le rapport encourage les autorités nationales à envisager l'adoption de mesures efficaces pour lutter contre les fake news et le discours de haine en ligne afin de combattre la polarisation de la société.

Arménie, 23 mars 2022

Le Congrès a adopté un rapport d'information sur les élections locales partielles tenues le 5 décembre 2021 dans 38 municipalités. L'observation des élections a été menée à distance, sur demande des autorités arméniennes.

Le rapport, présenté par Stewart DICKSON, a salué le caractère pluraliste des élections partielles et la transparence globale du scrutin. Ces élections se sont déroulées dans un contexte politique difficile couplé à la crise du covid-19 et à une récente réforme d'amalgamation territoriale dans le pays. En comparaison des élections précédentes observées par le Congrès, des mesures positives pour tenir des élections plus transparentes, équitables et compétitives ont été mises en place et les allégations de fraude ou de violence sont restées plutôt limitées. Cependant, le rapporteur s'est dit préoccupé par les procédures de vote trop compliquées et les délais trop courts pour la formation, la campagne et l'inscription. L'application de quotas a entraîné une augmentation significative de la proportion de femmes dans les conseils municipaux, ce que la délégation du Congrès a salué. Le rapport invite les autorités arméniennes à renforcer la participation des femmes dans la vie politique en tant que têtes de liste et maires, à renforcer la réglementation du financement des campagnes et à prévenir l'utilisation abusive des ressources administratives.

Maroc, 24 mars 2022

Le Congrès a adopté un rapport d'information sur les élections municipales et régionales tenues au Maroc le 8 septembre 2021. L'observation a été menée sur place dans plusieurs régions du pays après des rencontres préliminaires, en ligne, avec différents interlocuteurs. Il s'agissait de la première mission d'observation électorale du Congrès dans le pays, qui a obtenu le statut de « Partenaire pour la démocratie locale » en 2019.

Le rapport, présenté par Vladimir PREBILIC, a salué une journée électorale globalement calme et transparente, ainsi que le climat politique pluraliste général. Néanmoins, le rapporteur a suggéré d'envisager des mesures visant à garantir que la campagne accorde suffisamment de temps et d'attention aux questions municipales et régionales pour que les

électeurs puissent se familiariser avec les programmes d'un large éventail d'acteurs politiques.

Le rapport invite les autorités à poursuivre les efforts entrepris pour accroître la participation des femmes en politique au niveau municipal ainsi qu'à renforcer les mesures visant à réglementer le financement des campagnes, y compris les campagnes en ligne. Enfin, le rapport encourage les autorités à poursuivre leurs efforts pour faciliter l'exercice du droit de vote, notamment pour les personnes encore exclues des listes électorales, et à continuer d'améliorer l'accessibilité des bureaux de vote et la lisibilité des bulletins de vote.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès accompagne les collectivités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et il les accompagne dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des fondamentaux humains et sociaux des droits de l'homme et de l'inclusion des populations vulnérables.

Il initie des réflexions et des projets sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et de ses partenaires européens ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

A. MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

Déclaration conjointe des rapporteurs du Congrès sur les femmes et les enfants réfugiés Bernd VÖHRINGER et Annika VAIKLA (Estonie, GILD) à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Visite d'une délégation du Congrès en Pologne, 4 et 5 juillet 2022

La délégation dirigée par Thomas ANDERSSON a effectué cette visite pour recueillir les expériences des villes polonaises dans la prise en charge des réfugiés ukrainiens. Elle a rencontré un large éventail de parties prenantes et a visité des centres d'hébergement temporaire à Varsovie et Lublin afin d'élaborer un rapport pour le Congrès. La Pologne a accueilli plus de réfugiés ukrainiens que tout autre État membre, dont plus de 90 % sont des femmes et des enfants. Les rapporteurs ont déclaré que les ONG locales et les administrations locales avaient travaillé en étroite collaboration pour protéger les personnes vulnérables et ont souligné que l'établissement de liens de confiance entre la société civile et les autorités locales demandait du temps et des efforts mais que ce rapprochement était crucial dans des situations comme celles-ci. Prenant acte des mesures prises pour fournir non seulement un logement temporaire, mais aussi un soutien et une aide psychologique aux femmes et aux enfants ukrainiens, ils ont noté que les villes polonaises avaient fait preuve de détermination et d'engagement pour relever ce défi.

Le rapport sur « l'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et les régions d'Europe », qui sera présenté pour adoption lors de la 43^e session, vise à fournir aux autorités locales et régionales de toute l'Europe un soutien et des conseils pour veiller à ce que chaque femme et chaque enfant en fuite, quel que soit son milieu ou pays d'origine, puisse être accueilli en toute sécurité dans les villes et les régions d'Europe.

B. JEUNESSE

Conférence internationale en ligne pour la jeunesse : « Sauver l'Ukraine pour sauver l'Europe », 8 avril 2022

Thomas ANDERSSON et le Secrétaire général du Congrès se sont adressés aux jeunes de la ville de Fastiv et à plus de 20 jeunes délégués du Congrès lors de la conférence internationale en ligne intitulée « Sauver l'Ukraine pour sauver l'Europe » organisée par la ville de Fastiv. Les participants à la conférence ont conclu que la participation des jeunes était cruciale pour défendre et reconstruire la démocratie, en particulier en temps de guerre, lorsqu'ils sont témoins d'atrocités innommables qui peuvent effectivement ébranler leur foi en l'humanité. Ils ont fermement condamné la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, dans laquelle les jeunes représentent la population touchée de manière disproportionnée par la guerre. Les échanges entre les jeunes de Fastiv et les jeunes délégués du Congrès se sont poursuivis tout au long de la conférence, se concentrant sur l'impact psychosocial du conflit sur les jeunes, ainsi que sur le soutien qui pourrait répondre aux besoins immédiats et pratiques de la jeunesse ukrainienne tout en posant les bases de la paix et de la reconstruction post-conflit.

10^e conférence interurbaine pour la jeunesse, Ljubljana, 28 juin 2022

Le Président s'est adressé aux participants lors de son discours sur le thème « Travail de jeunesse et participation - deux mots, une signification ». Il a déclaré que les jeunes méritaient de se faire entendre, de participer au débat, en particulier sur les questions qui les concernent directement, comme le travail de jeunesse, en mettant l'accent sur l'importance de leur participation dans la construction de communautés modernes et démocratiques. Il a également insisté sur le fait que les autorités locales et régionales devraient donner aux jeunes des possibilités de participation concrète.

Le Président a encouragé les élus à utiliser la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, qui propose des outils concrets pouvant être utilisés pour renforcer la participation de cette communauté. La 10^e Conférence interurbaine de la jeunesse (IYC) a été organisée par Intercity Youth et le réseau européen des départements locaux pour le travail de la jeunesse, conformément à la déclaration de la 3^e Convention européenne du travail de la jeunesse et en tant que contribution importante au processus de Bonn.

Semaine d'action de la jeunesse, Strasbourg, 1^{er} juillet 2022

Thomas ANDERSSON a participé à la plénière de clôture de la Semaine d'action de la jeunesse et a souligné le rôle crucial des élus locaux et régionaux dans la participation des jeunes et le renouveau de la démocratie dans les villes et régions d'Europe. La Semaine d'action de la jeunesse, organisée sous le patronage de la présidence irlandaise du Comité des Ministres et en partenariat avec la Ville de Strasbourg, a rassemblé 400 jeunes des États membres du Conseil de l'Europe. Ils ont examiné un certain nombre de questions, notamment la revitalisation de la démocratie et les liens avec les droits humains, la participation constructive des jeunes, la numérisation et la paix.

Le Congrès joue un rôle actif dans la promotion de la participation des jeunes aux niveaux de gouvernance locaux et régionaux dans les États membres, notamment avec l'adoption en 1992 de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale. Il s'y emploie également en ouvrant ses portes aux jeunes et en les invitant à être des jeunes délégués dans le cadre de l'initiative « Rajeunir la politique ».

21^e édition de l'Université sur la jeunesse et le développement (UJD), Molina, 12 septembre 2022

Lors de l'ouverture de l'événement organisé par le Centre Nord-Sud, Jimmy MOLONEY, rapporteur du Congrès sur la jeunesse rurale, a souligné l'importance de " faire participer la jeune génération à la gouvernance ", conformément aux valeurs et aux normes du Conseil de l'Europe et de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Il a présenté

les activités du Congrès dans ce domaine, notamment l'initiative "Rajeunir la politique", qui permet aux jeunes délégués des 46 États membres de participer aux sessions et réunions du Congrès. Il a également présenté le rapport sur l'avenir de la jeunesse dans les zones rurales et a fait part de certains des combats spécifiques que les jeunes des zones rurales doivent mener, tels que l'accès à l'éducation et à l'emploi, la prestation de services, et les possibilités moindres que leurs homologues urbains de participer à la vie publique et politique

Le Congrès a également adopté un rapport sur le travail des jeunes, ainsi que des lignes directrices encourageant les autorités locales et régionales à impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

C. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Déclaration du porte-parole du Congrès sur l'environnement et le changement climatique, Cemal BAS (Türkiye, PPE), à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Initiative centre-européenne (CEI) sur « Les autorités locales et régionales dans l'Europe post-crise : perspectives d'un avenir durable et résilient », Sofia, 7 - 8 juin 2022

Bernd VÖHRINGER a fait part de l'expérience de sa ville en abordant le thème « Comment parvenir à des sociétés résilientes dans le contexte de la gouvernance à plusieurs niveaux, de la démocratie délibérative et de la transition écologique ». Il a mis en évidence les menaces qui tendent à éclipser l'urgence des mesures contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité : la guerre en Ukraine, les conséquences de la crise due à la covid-19, la polarisation des sociétés ou encore la propagation de fake news. Il a déclaré que la protection de l'environnement était un enjeu central à tous les niveaux de gouvernance, mais que ce sont les autorités locales et régionales qui sont les acteurs clés de la mise en œuvre des mesures et de l'application des lois. Il a demandé que les autorités locales soient dotées des compétences nécessaires et associées au processus législatif dans le cadre d'une consultation structurée et régulière avec le gouvernement.

Le Secrétaire général du Congrès a souligné l'importance de créer des réseaux pour renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux et a proposé d'organiser des réunions de coordination des membres du Congrès des pays de la CEI dans le cadre des sessions du Congrès. Il a insisté sur la nécessité d'intégrer la dimension locale dans le dispositif institutionnel de la CEI pour compléter les structures gouvernementales et parlementaires. Le Congrès élabore actuellement un projet de rapport visant à proposer une « lecture verte » de la Charte européenne de l'autonomie locale et à renforcer la position des autorités locales et régionales vis-à-vis des autorités de l'État dans la prise de décision en matière d'environnement. Le rapport, ainsi qu'un Manuel des droits de l'homme contenant des bonnes pratiques, devrait être présenté à la 43^e session.

Déclaration du porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme, M. Harald BERGMANN, sur la résolution de l'ONU déclarant que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel, 9 août 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

D. PARTICIPATION DES CITOYENS ET BONNE GOUVERNANCE

Conférence sur « l'importance de la gouvernance pour les pouvoirs locaux », Venise, 11 avril 2022

Lors de la conférence visant à promouvoir le Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELoGE), Gunn-Marit HELGESEN a souligné que le suivi régulier, par le

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son protocole additionnel, ainsi que l'observation des élections locales et régionales, avaient pour objectif de faire respecter les 12 principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local. Elle a déclaré que les recommandations adressées aux États membres contribuaient à renforcer ces principes dans le cadre d'un dialogue politique essentiel. Elle a également souligné l'importance des principes des droits de l'homme et de l'État de droit en tant que piliers de l'activité du Conseil de l'Europe pour parvenir à une plus grande unité entre nos États. La conférence, intitulée « Importance de la gouvernance pour les pouvoirs locaux », a été organisée dans le cadre de la Conférence nationale pour la promotion du projet ELoGE Italie et hébergée par la Présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et l'Association italienne pour le Conseil des communes et régions d'Europe (AICCRE).

Table ronde sur la gouvernance dans les intercommunalités, Strasbourg, 30 mai 2022

Thibaut GUIGNARD (France, PPE/DC), président de la délégation française auprès du Congrès, a souligné que la concertation avec les élus des communes membres d'une intercommunalité et avec les citoyens était un élément déterminant de la bonne gouvernance. Selon lui, face au constat de la distance grandissante entre les citoyens, les élus et l'intercommunalité, la réussite passe par un renforcement du consensus politique et une véritable coopération intercommunale. La table ronde a été organisée à l'occasion de la conférence nationale de lancement de la campagne ELoGE 2022-2023. Le label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELoGE) est attribué aux municipalités qui ont atteint un niveau élevé de bonne gouvernance, sur la base des 12 Principes de bonne gouvernance démocratique.

Déclaration du Président à l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, 1^{er} juin 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Lancement d'une plateforme en ligne pour promouvoir la participation civile, 22 juillet 2022

Le Congrès, la Conférence des ONG internationales et la Division des élections et de la démocratie participative du Conseil de l'Europe, ont créé le Forum BePART qui propose un espace où les autorités locales et régionales, ainsi que les organisations de la société civile, peuvent présenter des exemples de participation civile et échanger les enseignements tirés de l'expérience acquise. Le projet fait suite au Code révisé de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel, adopté par le Congrès et la Conférence des ONG internationales en 2019. Le site internet sera officiellement présenté lors d'un événement parallèle organisé dans le cadre de la 43^{ème} session du Congrès.

E. Personnes LGBTI

Déclaration du rapporteur du Congrès sur les questions LGBTI, Andrew BOFF, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (IDAHOT) (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Première réunion de la Plateforme parlementaire de l'APCE pour les droits des personnes LGBTI en Europe, Strasbourg, 20 juin 2022

Andrew BOFF a participé à cette réunion et a mis en exergue la coopération importante et fructueuse qui existe entre l'APCE et le Congrès pour protéger les droits des personnes

LGBTI. Il a déclaré que les représentants élus au niveau national peuvent voter des lois pour améliorer la situation de cette communauté tandis que les maires, les conseillers municipaux et les représentants régionaux peuvent assurer la sécurité et le respect des citoyens LGBTI sur le terrain. Il a affirmé que lorsque certains gouvernements nationaux reculent sur les droits des personnes LGBTI, ce sont les villes et les régions qui sont en première ligne pour protéger ces droits et elles vont souvent au-delà des normes nationales pour y parvenir.

Le Congrès œuvre sur les questions LGBTI depuis 2007, notamment sur la liberté de réunion et d'expression. En juin 2021, le Congrès a adopté le rapport sur « La protection des personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de la discrimination à leur égard : le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux ». Il a également effectué une mission d'enquête en ligne sur la situation des droits LGBTI aux niveaux local et régional en Pologne, dont les conclusions ont été utilisées pour élaborer un rapport sur « Le rôle des collectivités locales et régionales concernant la situation et les droits des personnes LGBTI en Pologne ».

F. DROITS DE L'HOMME

3^e Conférence européenne sur la démocratie et les droits de l'homme, Kristiansand, 5 mai 2022

Gunn Marit HELGESEN a souligné l'importance de la défense des droits de l'homme, notamment dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine qui ébranle l'ordre européen. Elle a insisté sur le rôle spécifique des collectivités locales, mentionnant que les maires et les conseillers municipaux sont responsables de nombreux services publics liés à l'éducation, à la santé, au logement et aux infrastructures et qu'ils sont tenus, à ce titre, de respecter un large éventail de droits humains.

Cette troisième conférence a été organisée conjointement avec le Conseil de l'Europe, l'Université d'Agder, le Kilden Performing Arts Centre, le Sørlandets Kunstmuseum (SKMU), le Centre Arkivet pour la paix et les droits de l'homme, la Fondation Cultiva et le Conseil du comté d'Agder.

G. PATRIMOINE CULTUREL

Conférence des ministres de la Culture à Strasbourg, France, 1^{er} avril 2022

Barbara TOCE (Italie, SOC/G/PD), rapporteure du Congrès sur la gestion du patrimoine culturel, a souligné que la gestion durable du patrimoine culturel peut rassembler les Européens tout en célébrant leur diversité. Elle a rappelé que le récent rapport du Congrès intitulé « Culture sans frontières » souligne le rôle du patrimoine culturel en tant que passerelle entre les peuples et les communautés. Ce rapport montre que les communes et les régions peuvent utiliser ce patrimoine comme un moyen de promouvoir les valeurs fondamentales de la démocratie que sont la solidarité, le dialogue, l'acceptation mutuelle et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Il leur donne également des outils pour mettre en place une gestion durable du patrimoine culturel, par exemple en protégeant le patrimoine culturel immatériel et en luttant contre le surtourisme. La rapporteure a toutefois insisté sur la fragilité du patrimoine culturel, surtout en temps de crise, notamment la crise sanitaire due à la covid-19, ou plus récemment dans le contexte de la guerre en Ukraine. Dès lors, la destruction des sites culturels, la baisse du nombre de visiteurs et le manque de ressources sont autant de défis qui nécessitent des mesures pour préserver le patrimoine culturel.

La conférence a été organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sous le thème « Créer notre avenir : créativité et patrimoine culturel comme ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique ».

H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux organise la Semaine européenne de la démocratie locale depuis 2007. La SEDL est une initiative importante du Congrès qui a rassemblé, sur plus de dix ans, des milliers de citoyens et de collectivités locales qui peuvent débattre des questions d'actualité les plus urgentes, célébrer la démocratie dans leurs communautés et promouvoir la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, ouverte à la signature le 15 octobre 1985.

Les thèmes de la SEDL, qui sont biennaux depuis l'édition 2015, suivent l'évolution des sociétés européennes et tiennent compte des principaux défis et priorités auxquels sont confrontés les gouvernements des États membres et les collectivités territoriales. Les éditions de 2015 et 2016, par exemple, étaient axées sur le thème « Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : respect, dialogue, interaction », reflétant ainsi les questions brûlantes du multiculturalisme, de la radicalisation et de l'extrémisme auxquelles les autorités locales et régionales continuent d'être confrontées aujourd'hui.

En 2017, pour l'édition de son 10^e anniversaire, la SEDL avait pour thème « Participation, consultation et engagement des citoyens : pour une démocratie locale dynamique », axé sur la nécessité de renforcer la participation des citoyens et en particulier le rôle des jeunes dans la construction d'une société démocratique. Plus récemment, le thème des éditions 2021 et 2022 était « Protéger l'environnement : les communautés locales passent à l'action » et mettait l'accent sur l'importance de l'action locale pour empêcher la dégradation de l'environnement, lutter contre le changement climatique, renforcer la résilience et œuvrer à la réalisation des Objectifs de développement durable 11 (Villes et communautés durables) et 13 (Lutte contre les changements climatiques) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de la dernière décennie, plus de 200 autorités locales et régionales et leurs associations d'une vingtaine de pays ont organisé la SEDL chaque année et ont fait état d'un nombre record de 611 activités en 2021.

I. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Depuis 2012, date à laquelle le Conseil de l'Europe a organisé son premier Forum de la démocratie, le Congrès participe régulièrement à l'événement en parrainant des laboratoires spécifiques du Forum pour promouvoir la démocratie au niveau local et régional. Les membres du Congrès et les porte-parole ont activement contribué aux débats des différentes sessions, en examinant des solutions aux principaux défis auxquelles les démocraties du monde sont confrontées. Par exemple, en 2018, alors que le thème du Forum était axé sur l'égalité des genres et que le mouvement MeToo était en passe de devenir mondial, la présidente de la Chambre des régions, Gunn Marit HELGESEN, avait évoqué l'impérieuse nécessité d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes élevés afin de représenter les intérêts locaux et régionaux. Elle donnait ainsi suite à l'initiative du Congrès d'instaurer l'égalité des genres dans ses propres rangs. En effet, dès 2008, celui-ci avait revu ses critères et rendu obligatoire la présence dans les délégations nationales d'au moins 30 % de personnes du sexe sous-représenté. La plupart des projets du Forum sur la démocratie locale impliquent une participation citoyenne importante, exprimant ainsi la volonté du Congrès d'inclure tous les citoyens, notamment les jeunes, au cœur de ses initiatives visant à construire des démocraties plus fortes et plus résilientes. Depuis 2021, de jeunes délégués participent également au Forum en tant que membres de la délégation du Congrès. Le Forum fête cette année son 10^e anniversaire sur le thème de « La démocratie : un nouvel espoir ? ». Plus de 400 candidatures au « Prix de l'innovation démocratique » ont été reçues, présentant des initiatives innovantes visant à renforcer la démocratie et à inverser la tendance au déclin démocratique dans le monde. Plusieurs de ces initiatives seront présentées lors du Lab « Polarisation et engagement démocratique », parrainé par le Congrès.

F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable énumère 17 objectifs à atteindre pour bâtir une société socialement inclusive, écologiquement durable et économiquement prospère. Le Conseil de l'Europe contribue à la mise en oeuvre grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme résultant d'une dimension paneuropéenne, de ses institutions, de son cadre normatif et de sa capacité d'action.

Le Congrès considère le concept de durabilité au sens large, car la durabilité démocratique, sociale et économique repose sur un certain nombre de principes clés : la réalisation des ODD est une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernement - Les autorités locales et régionales doivent avoir les compétences et l'autonomie financière - Les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action. Les travaux du Congrès se concentrent sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda.

Les programmes et projets de coopération du Congrès contribuent en particulier aux objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs) respectivement.

Pour réussir la mise en oeuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs: ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Bureau de la Direction générale des programmes ; les organisations internationales représentant les autorités locales et régionales, telles que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU); Les institutions européennes, telles que le Comité européen des régions, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), l'Assemblée des régions européennes (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et l' Association des régions frontalières européennes (ARFE).

Lancement de la brochure « Comment rendre ta ville meilleure », 22 mars 2022

Cette brochure, qui vise à aider les enfants âgés de 6 à 11 ans à comprendre les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies, est complétée par des lignes directrices destinées aux autorités locales et régionales. Elle a été présentée lors d'un débat sur l'implication des enfants dans le développement durable, organisé pendant la session du Congrès en mars 2022. Participant au débat, Grace O'HAGAN, du Royaume-Uni, âgée de 10 ans, membre du groupe consultatif d'enfants qui a aidé à élaborer la brochure, a souligné que les adultes qui pensent que les enfants ne peuvent pas faire ce type de travail ou ne devraient pas s'impliquer doivent prendre conscience que les enfants veulent comprendre le monde qui les entoure et apporter leur aide. Dans sa contribution au débat, la rapporteure de l'Assemblée parlementaire, Baronne Doreen E. MASSEY, s'est félicitée de l'initiative du Congrès, qui était conforme à la stratégie de l'APCE. Elle a rappelé que les droits de l'enfant sont étroitement liés au travail des organismes publics locaux et nationaux et que de nombreuses initiatives sont menées en commun par des parlementaires, des autorités locales et régionales, des maires, des enseignants, des animateurs de jeunesse et des enfants.

Table ronde sur l'ODD 5 : « Accélérateurs de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie de Covid-19 », Genève, 7 avril 2022

Eirini DOUROU, porte-parole du Congrès pour l'égalité des genres, a présenté les recommandations du Congrès en matière de promotion de l'égalité des genres. Il s'agit notamment de l'adoption de lois électorales exigeant la parité entre les femmes et les hommes sur les listes de candidats ; de l'introduction, sur les listes électorales, d'un système « appariant » les femmes et les hommes nommés aux sièges réservés aux élus après les élections ; et de la mise en oeuvre de quotas s'appliquant aux candidats(e)s aux élections afin de garantir la représentation minimale. Elle a indiqué que le Congrès avait introduit depuis 2007 une exigence minimale de 30 % de femmes dans les délégations nationales, ce qui a

permis de parvenir à une représentation réelle de 42 % aujourd'hui, contre 12 % en 1994, lorsque le Congrès a été créé. Elle a également indiqué que la recommandation du Congrès de 2016 mettait l'accent sur plusieurs facteurs importants visant à accélérer la participation et la représentation politiques des femmes aux niveaux local et régional. La table ronde, organisée dans le cadre du Forum régional de la CEE-ONU sur le développement durable, a donné aux participants l'occasion d'échanger sur la manière dont les gouvernements peuvent encourager l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre du processus de relance post-Covid-19, en tenant compte des impacts différenciés de la pandémie selon le genre.

Conférence de haut niveau de lancement de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), Rome, 7-8 avril 2022

Brigitte VAN DEN BERG (Pays-Bas, GILD), rapporteure du Congrès sur les enfants et les villes durables, a participé à un message vidéo présentant la brochure intitulée « Comment rendre ta ville meilleure ». Élaborée par le Congrès en collaboration avec des enfants et complétée par des lignes directrices à l'intention des autorités locales et régionales, elle vise à aider les enfants âgés de 6 à 11 ans à comprendre les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. La rapporteure du Congrès a également souligné l'importance du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

La Conférence de haut niveau « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant » a été organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et accueillie par celle-ci afin de lancer la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027). Cette stratégie est un instrument européen qui fournit des orientations au Conseil de l'Europe et ses États membres en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'enfant.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Le Comité des Ministres

Le Secrétaire général du Congrès s'est adressé aux Délégués des Ministres le 17 mars 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Le Président du Congrès a eu un échange de vues avec les Délégués du Ministre le 6 avril 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

La Vice-présidente, Gunn-Marit HELGESEN, a participé à la conférence intitulée « Importance de la gouvernance pour les autorités locales », coorganisée par la Présidence italienne du Comité des Ministres le 11 avril 2022 à Venise (voir IV. PARTICIPATION DES CITOYENS ET BONNE GOUVERNANCE)

Le Président du Congrès a participé à la 132^e session du Comité des Ministres à Turin le 20 mai 2020 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

La Présidente de la Commission de la gouvernance du Congrès, Jelena DRENJANIN, a participé à la 15^e séance plénière du CDDG tenue le 22 avril 2022. Elle a notamment présenté le rapport sur l'utilisation des méthodes délibératives dans les municipalités et régions européennes, adoptées par le Congrès en mars 2022, qui fournit des conseils pratiques et des exemples concrets aux communes et aux régions et pourrait constituer une contribution utile à la réflexion actuelle du CDDG sur la démocratie délibérative. La Présidente a présenté d'autres domaines potentiels de coopération entre le Congrès et le CDDG, tels que la bonne gouvernance démocratique, la gouvernance multi-niveaux, l'administration publique « verte », la coopération transfrontalière et la crise de la Covid-19. Elle a également mentionné trois rapports thématiques qui sont en cours de préparation par la Commission de la gouvernance en vue de leur adoption par le Congrès en octobre 2022 et qui pourraient intéresser le CDDG : « Identités régionales : améliorer le dialogue pour réduire les tensions régionales », « Discours de haine et fake news : l'impact sur les conditions de travail des élus locaux et régionaux », et « Villes et régions intelligentes ».

Le 4 juillet, le président du CDDG, Paul ROWSELL, a échangé avec la Commission de la gouvernance sur les travaux actuels du CDDG et sur une coopération potentielle.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Le Président de l'APCE, Tiny KOX, s'est exprimé lors de la session du Congrès qui s'est tenue le 23 mars 2022 (voir II. ACTIVITES DES ORGANES DU CONGRES)

La rapporteure de l'APCE sur les enfants, Baronne Doreen E. MASSEY, a participé au débat sur l'implication des enfants dans le développement durable, qui s'est tenu lors de la session du Congrès du 22 mars 2022, et a salué l'initiative du Congrès de produire la brochure intitulée « Comment rendre ta ville meilleure » (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES)

Le rapporteur du Congrès sur les questions LGBTI, Andrew BOFF, a participé à la première réunion de la Plateforme parlementaire de l'APCE pour les droits des personnes LGBTI en Europe, qui s'est tenue le 20 juin 2022 à Strasbourg (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES)

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès travaille en étroite collaboration avec la Commission de Venise, notamment dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plateforme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques responsables de l'observation des élections dans leurs domaines respectifs.

Les membres du Congrès au Conseil des élections démocratiques sont actuellement les Porte-parole thématiques sur l'observation des élections locales et régionales, Jakob WIENEN, Stewart DICKSON, Vladimir PREBILIC et Rosaleen O'GRADY.

Le Congrès participe régulièrement aux réunions et activités de la Commission de Venise et lui demande occasionnellement des avis.

D. LE CENTRE NORD-SUD

Dans le cadre du partenariat Sud-Med, le Congrès contribue également aux activités du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa gouvernance quadrilogue qui

réunit des représentants des gouvernements, des parlements nationaux, des autorités locales et régionales et de la société civile.

Le rapporteur du Congrès sur la jeunesse rurale, Jimmy MOLONEY, a participé à la 21e édition de l'Université sur la jeunesse et le développement à Mollina le 12 septembre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018. Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.

La coopération est menée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR, qui comprend le Président du Congrès et ses deux Présidents de Chambre, ainsi que le Président du CdR, le premier vice-Président et le Président de la Commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. Le Groupe de haut niveau se réunit au début de l'année pour comparer les agendas politiques, fixer les domaines prioritaires de coopération et identifier les possibilités d'action conjointe.

Par ailleurs, les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.

Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions et groupes de travail, les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation d'activités conjointes.

Comité européen des régions

Le Président du Comité européen des régions, Apostolos TZITZIKOSTAS, a pris la parole lors de la session du Congrès en mars 2022 (voir II. ACTIVITES DES ORGANES DU CONGRES)

Le Président du Congrès a participé à la réunion du groupe de travail sur l'Ukraine du Comité européen des régions, qui s'est tenue à Bruxelles le 30 mars 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Bernd VÖHRINGER a participé à un séminaire en ligne sur le thème « Ukraine : Initiatives régionales et locales de soutien et d'échanges » organisés par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) le 17 juin 2022. Il a souligné que l'Ukraine avait besoin aujourd'hui d'une action cohérente et coordonnée à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que d'un dialogue mutuel pour la reconstruction et la renaissance du pays et de ses communautés. Il a déclaré que les autorités locales et régionales sont des acteurs essentiels du soutien à l'effort de guerre et que leurs partenariats et leur mise en réseau contribuent grandement à la résistance et à la résilience en Ukraine. Il a présenté la plateforme Cities4Cities, lancée en mars 2022 sous le patronage du Congrès, et expliqué qu'il s'agissait d'un espace permettant de faire correspondre les besoins des autorités locales et régionales ukrainiennes avec les capacités, le savoir-faire et l'offre des villes et régions d'autres pays européens.

Association des agences de la démocratie locale (ALDA)

La Vice-Présidente, Martine DIESCHBURG (Luxembourg, GILD), a pris la parole lors de l'Assemblée générale de l'ALDA à Strasbourg le 6 mai 2022 sur le thème du soutien à la démocratie locale, à la paix et à la résilience des communautés. Elle a déclaré, à l'ouverture de l'Assemblée générale, que « [n]ous vivons actuellement un moment très particulier, caractérisé par des crises multiples sur le continent européen et dans le monde entier ».

Évoquant la pandémie de Covid-19, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, mais aussi le changement climatique qui menace la planète et la polarisation croissante des sociétés, elle a fait remarquer que les crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui mettent au premier plan la résilience de nos communautés, tant pour prévenir les conséquences de la crise, pour y résister ou s'y adapter, que pour rebondir rapidement après leur impact.

La vice-Présidente a rappelé que, face à ces nombreuses urgences, le travail du Congrès, tout comme celui de l'ALDA, en renforçant la démocratie locale et l'engagement des citoyens, sert à renforcer la résilience des villes et des régions. Elle a également mis en exergue l'importance cruciale de la promotion et de la défense des valeurs démocratiques du Conseil de l'Europe à chaque niveau de gouvernance. La Vice-Présidente DIESCHBURG a conclu en déclarant que « [l]e travail de nos institutions contribue à renforcer les fondements de nos sociétés démocratiques. Il s'agit là d'une tâche fondamentale car une société construite sur des fondements solides résistera à n'importe quel type de crise ».

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)

Le Secrétaire Général du Congrès a participé à la réunion du Conseil politique de PLATFORMA, qui a été organisée par le Congrès et le Conseil des communes et régions d'Europe à Strasbourg le 9 mars 2022. En abordant le débat autour du thème « Nos villes et nos régions sont-elles équipées pour répondre aux multiples crises auxquelles elles sont confrontées ? », il a insisté sur les nombreux défis auxquels le monde est confronté, en particulier la pandémie de Covid-19. Se référant au rapport du Congrès intitulé « Assurer le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale en période de crise majeure », il a déclaré que le changement climatique et l'énergie, les migrations, les réseaux sociaux, la numérisation et l'intelligence artificielle, la dégradation de l'environnement, la polarisation de la société et la défense de la cohésion sociale sont autant de défis qui obligeront les collectivités locales et régionales à agir car ils mettent en jeu la résilience et la durabilité des villes et des régions et appellent des réponses qui doivent être trouvées à tous les niveaux de gouvernance.

Les intervenants ont soulevé plusieurs des nombreux enjeux auxquels sont confrontés les élus locaux et régionaux. Selon Xavier CADORET (France, SOC/G/DP), maire de la ville de Saint-Gérard-le-Puy, le niveau local doit bénéficier de la confiance et des moyens nécessaires de la part des gouvernements centraux afin de pouvoir renouveler le lien démocratique avec leurs citoyens. Sevdia UGREKHELIDZE (Géorgie, PPE/DC), membre de l'assemblée municipale de Mtskheta, a précisé qu'un niveau satisfaisant de coordination, de dialogue et de consultation était essentiel au bon fonctionnement de toute société démocratique, et plus particulièrement en temps de crise, comme le montre la pandémie de Covid-19. Belinda GOTTARDI (Italie, SOC/G/DP), mairesse de Castel Maggiore, a déclaré que la mise en œuvre et la transposition locale des objectifs de développement durable sont un moyen de contenir les effets néfastes des crises sur les citoyens et de rendre les sociétés plus résistantes et résilientes.

C. ASSOCIATIONS NATIONALES D'AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG)

Le Congrès a soutenu l'organisation du VIIème Congrès national de l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) le 9 mars 2022, qui a été ouvert par Bernd VÖHRINGER, Président de la Chambre des pouvoirs locaux. Il a souligné le rôle clé des associations nationales dans les mécanismes de consultation mais aussi en tant que plateforme d'échange réunissant des élus de tous horizons politiques avec une approche pluraliste et ouverte.

RÉSEAU D'ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES DE L'EUROPE DU SUD-EST (NALAS)

Le 12 mai 2022, la Vice-présidente Aleksandra MALETIC (Serbie, PPE/CCE) a représenté le Congrès à la XVIIème Assemblée générale du Réseau des associations des pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS). Elle a souligné la nécessité cruciale de renforcer la résilience et la durabilité des municipalités et des villes pour mieux répondre aux crises, évoquant à cet égard les travaux entrepris par le Congrès et les réseaux tels que NALAS, notamment pour renforcer la décentralisation et la démocratie locale, au sein d'un système de gouvernance multi-niveaux.

Initiative Centre-européenne (CEI)

Le Congrès a participé à l'événement "Les autorités locales et régionales dans l'Europe de l'après-crise : perspectives pour un avenir durable et résilient", organisé par l'Initiative Centre-européenne (CEI), à Sofia, les 7-8 juin 2022. Bernd VÖHRINGER a partagé l'expérience de sa ville sur "Comment parvenir à des sociétés résilientes dans le contexte de la gouvernance multi-niveaux, de la démocratie délibérative et de la transition écologique". Il a souligné les menaces qui tendent à occulter l'urgence d'agir contre le changement climatique et pour la biodiversité - guerre en Ukraine, conséquences de la crise de la Covid-19, polarisation des sociétés ou propagation des fake news - et a appelé à doter les autorités locales des compétences nécessaires et à les inclure dans le processus législatif par une consultation structurée et régulière avec le gouvernement. Le Secrétaire général du Congrès a souligné l'importance de créer des réseaux pour renforcer la gouvernance multi-niveau et a proposé d'organiser des réunions de coordination des membres du Congrès issus des pays de la CEI dans le cadre des sessions du Congrès. Il a souligné l'importance d'intégrer la dimension locale dans la structure institutionnelle de l'ICE afin de compléter les structures gouvernementales et parlementaires.

Association des collectivités locales irlandaises (ACLI)

Bernd VÖHRINGER a participé au séminaire d'automne de l'ACLI intitulé « Fêter la gouvernance locale », qui s'est tenu les 14 et 15 septembre 2022 à Trim et a souligné qu'il est essentiel de donner aux élus locaux et régionaux tout le soutien dont ils ont besoin pour mener à bien leurs missions en réponse aux défis quotidiens et aux situations de crise.

Abordant le thème "Gouvernement local - Diriger en période difficile", il a souligné que la clé d'une gouvernance multi-niveaux efficace et de sociétés résilientes et fortes était une démocratie locale qui fonctionne bien, ce qui nécessite des autorités locales fortes et des structures solides pour les représenter à tous les niveaux de gouvernance. Rappelant les nombreux défis auxquels les sociétés démocratiques ont été confrontées ces dernières années, en particulier la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, il a souligné que les collectivités locales et régionales sont celles qui sont en première ligne, répondant aux besoins quotidiens, aux attentes et aux doléances des citoyens en toutes circonstances. Il a salué le Congrès qui joue un rôle central en les soutenant à cet égard.

Le séminaire a été organisé dans le cadre de la présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le ministre irlandais des collectivités locales et de la planification, Peter Burke, et la maire de Dublin, Caroline Conroy, participeront à la 43e session le 25 octobre 2022.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Le Congrès apporte un soutien pratique par le biais de projets de coopération visant à remédier aux lacunes de la démocratie locale recensées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Les lignes directrices pour les activités de coopération¹ précisent le cadre et les principes des activités de coopération du Congrès, dont l'importance a été réaffirmée dans les Priorités du Congrès 2021-2026².

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des plans d'action nationaux du Conseil de l'Europe ou de la politique à l'égard des régions voisines. Ils sont réalisés par le secrétariat du Congrès en étroite coopération et synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Actuellement, le Congrès met en œuvre des projets en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Ukraine, tandis que les projets au Kosovo³, au Maroc et en Tunisie ont pris fin en décembre 2021. Depuis 2011, le coût de ces activités s'élève à plus de douze millions d'euros, financés par des contributions volontaires des États membres et de l'Union européenne.

Les activités de coopération visent à inciter les maires et les conseillers locaux à piloter le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne dans leur prise de décision et de promouvoir les droits humains au niveau local. De plus, le Congrès les aide à défendre conjointement leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est au cœur des activités politiques et opérationnelles. Pour appuyer son action dans ce domaine, le Congrès a produit une série de manuels sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique à l'intention des autorités locales d'Albanie, d'Arménie, de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine et du Kosovo*. En outre, depuis 2021, l'outil en ligne bE-Open fournit un accès rapide et facile aux normes internationales pertinentes et au contexte local, à la législation, aux exemples de jurisprudence liés à la corruption, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques en matière de gouvernance locale ouverte et d'éthique publique. Cet ensemble d'outils est complété par des activités de renforcement des capacités.

Les dimensions relatives à l'égalité entre les sexes et à la participation et la représentation des femmes dans la vie politique sont de plus en plus incorporées dans toutes les activités visant à accroître la parité femmes-hommes ainsi que la participation et la représentation des femmes dans la vie politique locale. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la lutte contre le sexisme et à la participation et l'inclusion des groupes sous-représentés, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et des minorités au niveau local, s'en trouve intensifié.

Les activités de coopération contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions fortes) et 17 (Partenariat pour les objectifs).

¹ Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe, CG/BUR/2015(27)31, mars 2015. Voir : <https://rm.coe.int/activites-de-cooperation-du-congres-dans-les-etats-membres-et-dans-les/16808ebf8f>

² Priorités 2021-2026 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CG (2021)40-05, mars 2021. Voir : <https://rm.coe.int/priorites-2021-2026-du-congres-des-pouvoirs-locaux-et-regionaux-corapp/1680a1b0bc>

³ (*) Toutes les références au Kosovo, que ce soit au territoire, aux institutions ou à la population, faites dans le présent document doivent être entendues comme étant pleinement conformes à la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

A. ARMÉNIE

En Arménie, le Congrès a poursuivi son étroite coopération avec le ministère de l'Administration territoriale et de l'Infrastructure (MTAI), notamment dans le cadre du suivi de la finalisation de la réforme administrative territoriale en Arménie (TARA).

Le Congrès a apporté un soutien direct aux élus locaux et aux fonctionnaires de six communautés nouvellement formées, afin qu'ils puissent mieux gérer les affaires de l'État et faire face à l'augmentation du niveau de délégation des pouvoirs. S'appuyant sur les travaux antérieurs menés conjointement avec le MTAI et la Commission de prévention de la corruption (CPC), le Congrès a organisé des formations sur le tas pour renforcer les capacités institutionnelles et les performances organisationnelles de six collectivités locales pilotes, en se concentrant sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre la corruption et sur l'élaboration et la tenue de registres des actes, règlements et procédures administratifs. Grâce à cette étroite coopération, le CPC a élaboré un modèle de code de conduite pour les agents publics en Arménie, basé sur les principes du Code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale adopté par le Congrès.

Les experts du Congrès ont réalisé une analyse juridico-financière complète d'un certain nombre d'actes juridiques relatifs au fonctionnement des collectivités locales arméniennes⁴. Ils ont identifié des risques potentiels de corruption dans les processus financiers et budgétaires découlant des "pouvoirs" des organes d'autonomie locale, ainsi que des représentants locaux élus et nommés. Conformément aux conclusions et aux résultats de l'analyse susmentionnée, des propositions législatives ont été élaborées pour remédier aux lacunes identifiées. En outre, les experts du Congrès ont élaboré des lignes directrices sur les outils (matériel et logiciels), les ressources financières et les besoins en matière de développement des capacités du personnel municipal nécessaires pour faire face aux risques de corruption.

L'apprentissage en ligne sur "la sensibilisation à la fraude et la prévention" et "l'éthique" a été développé en réponse à la demande du MTAI et aux besoins exprimés par les autorités locales. Ces cours électroniques, courts mais efficaces et pratiques, sont développés en étroite collaboration avec la Direction du contrôle interne du Conseil de l'Europe, dans le but de les rendre disponibles sur la plateforme d'apprentissage électronique du MTAI pour les 79 municipalités arméniennes, leurs représentants élus et leurs fonctionnaires nommés.

La conférence internationale sur "La décentralisation en Arménie : un nouvel agenda dans l'environnement post-TARA" a été organisée le 28 juin conjointement avec le MTAI pour faire le point sur les défis actuels auxquels sont confrontés le gouvernement et les autorités locales d'Arménie. Les participants à la conférence ont abordé les questions institutionnelles liées au rôle des parties prenantes dans le processus de décentralisation et à leur interaction dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de décentralisation. Bernd VÖHRINGER, Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bryony RUDKIN, Rapporteur du Congrès sur la démocratie locale en Arménie et Vladimir PREBILIĆ, Porte-parole du Congrès sur l'éthique et la prévention de la corruption ont participé à la Conférence.

La Communauté de pratique sur l'intégrité publique et l'éthique dans la gouvernance locale en Arménie (CdP), créée dans le cadre du projet en mars 2020, a continué à servir de plateforme d'échange et de coordination des travaux entre 23 municipalités arméniennes et les principales parties prenantes gouvernementales. Toujours avec le soutien du Congrès, la ville d'Erevan et la municipalité d'Armarir sont devenues deux autres autorités locales à être

⁴ Lois sur : « l'autonomie locale », « l'autonomie locale dans la ville d'Erevan » et « L'administration territoriale », « les taxes et paiements locaux », « la péréquation financière » et « le système budgétaire »

approuvées comme partenaires du programme local du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) en mai 2022. Ce partenariat mondial de gouvernements locaux et d'organisations de la société civile a été élargi à 30 autorités locales et régionales dans le monde, qui vont planifier, concevoir et mettre en œuvre des réformes pour donner jour à des gouvernements ouverts et contribuer à la création de plans d'action de gouvernement ouvert conjointement avec des organisations de la société civile locale, faisant ainsi progresser l'engagement des citoyens à tous les niveaux de prise de décision.

Le Congrès a soutenu l'Association des communautés d'Arménie (CAA) dans la révision de sa Charte suite à la diminution du nombre de communautés de 502 à 79 en décembre 2021, suite à la finalisation de TARA. Le Congrès a également soutenu le développement du nouveau plan stratégique de la CAA pour les cinq prochaines années, adopté en juin 2022.

B. BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec la ville de Mostar dans le cadre du projet " Innover la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine" (de janvier 2022 à juin 2024) et a étendu ses activités à d'autres collectivités locales et à leurs associations en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour 2022-2025. Ce projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale et à créer des opportunités pour les citoyens de s'engager dans des processus délibératifs innovants à Mostar et en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles approches démocratiques, un gouvernement ouvert, une éthique publique, une élaboration transparente et inclusive des politiques locales dans le pays.

En mars 2022, le maire de Mostar, Mario KORDIC, s'est adressé à la session du Congrès, faisant le point sur la coopération réussie dans le cadre des actions précédentes du Congrès dans le pays, en se concentrant sur les résultats et les perspectives découlant du premier processus délibératif dans la ville, l'Assemblée des citoyens de Mostar, qui a été présenté comme l'une des études de cas dans le rapport du Congrès sur l'utilisation des méthodes délibératives au niveau local et régional (adopté lors de la session).

En mai 2022, un accord de subvention a été signé avec la ville de Mostar pour soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de la première Assemblée des citoyens, organisée en juillet 2021 dans le cadre de la précédente intervention du Congrès. Toutes les activités envisagées dans le cadre de l'accord contribueront à renforcer les capacités de la ville de Mostar et à favoriser l'ouverture, la co-crédation et la participation accrue des citoyens aux politiques locales.

En mai 2022, la Plateforme d'échange entre les municipalités et les villes de Bosnie-Herzégovine sur un gouvernement ouvert pour l'élaboration de politiques locales transparentes, inclusives et axées sur les citoyens a été créée, suite à un appel public lancé pour recevoir des manifestations d'intérêt. La plate-forme, qui est composée de 23 autorités locales, soutient également les intérêts stratégiques de l'Association des municipalités et des villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de l'Association des municipalités et des villes de la République de Srpska. Il a tenu sa première réunion le 23 mai 2022 avec la participation de Jelena DRENJANIN, Présidente de la Commission de la gouvernance du Congrès et de Jimmy MOLONEY, Chef de la délégation de l'Irlande auprès du Congrès.

En juillet 2022, le Congrès a organisé l'événement "Politiques locales ouvertes, inclusives et transparentes en Bosnie-Herzégovine" pour les membres de la Plateforme d'échange, avec la participation de Vladimir PREBILIĆ, porte-parole du Congrès pour l'éthique et la prévention de la corruption, et Amelie TARSCHYS INGRE (Suède, GILD), rapporteur du Congrès sur la transparence des marchés publics au niveau local et régional.

C. GÉORGIE

En Géorgie, le Congrès met en œuvre un projet sur le "Renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local" conjointement avec la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe.

En mars 2022, le Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local, la plateforme unique de 13 autorités locales établie en coopération avec l'Association nationale des autorités locales (NALAG), a tenu sa première réunion pour échanger sur l'élaboration de politiques fondées sur les droits de l'homme au niveau local. À cette occasion, un exercice d'évaluation de départ a été lancé afin d'identifier les capacités, les défis et les besoins des autorités locales pour une mise en œuvre efficace des droits de l'homme.

Conformément aux priorités fixées par le Forum, deux ateliers intensifs sur l'intégration de l'égalité des sexes pour une gouvernance locale efficace fondée sur les droits de l'homme ont été organisés en avril 2022, avec la participation de la porte-parole du Congrès pour l'égalité des sexes, Eirini DOUROU (Grèce, SOC/G/PD). Les ateliers ont renforcé les capacités de plus de 50 élus locaux et hauts fonctionnaires, et ont abouti à l'engagement officiel de la municipalité de Marneuli à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

En mai 2022, une convention de subvention avec NALAG a été signée, fournissant à l'Association les outils et l'expertise nécessaires pour intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les politiques et actions nationales et locales, pour établir des échanges entre pairs parmi les municipalités membres, et pour renforcer ses capacités de plaidoyer afin de promouvoir les consultations entre les autorités locales et centrales dans le domaine des droits de l'homme. Dans le cadre de ces efforts, le Congrès soutient activement les efforts de NALAG pour le développement d'une plateforme multi-niveaux de dialogue et de consultations des autorités locales.

En juin 2022, le Congrès a organisé la toute première table ronde entre les membres de NALAG et le Bureau du Défenseur Public pour discuter des recommandations adressées aux autorités locales dans le rapport du Défenseur public sur la situation des droits de l'homme et des libertés en Géorgie pour 2021. Cette table ronde a constitué une première réalisation importante dans le cadre du processus de renforcement du dialogue et des relations entre les autorités locales et le BDP en tant qu'acteur fondamental de la gouvernance des droits de l'homme.

En juin 2022, une école de printemps innovante de trois jours sur les données relatives aux droits de l'homme et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves au niveau local a été organisée avec la participation (en ligne) du porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme, Harald BERGMANN. Les autorités locales géorgiennes ont développé un raisonnement et une checklist des étapes concrètes à suivre pour développer une approche basée sur les preuves dans l'élaboration des politiques. L'évaluation en cours contribuera à intégrer cette approche et à renforcer le plaidoyer et le dialogue avec les autorités centrales.

D. UKRAINE

En Ukraine, le Congrès poursuit sa coopération par le biais du projet "Renforcement de la gouvernance démocratique locale en Ukraine" (octobre 2021-décembre 2022) afin de garantir un soutien continu aux autorités locales et centrales dans leur dialogue régulier et dans leurs efforts pour promouvoir une prise de décision éthique et une gouvernance locale plus axée sur les citoyens, plus inclusive, plus réactive et plus transparente. Le projet a été adapté en mai 2022 pour correspondre aux besoins humanitaires et sociaux des autorités locales et régionales pendant la guerre en Ukraine.

La plateforme Cities4Cities lancée lors de la 42ème session, à l'initiative du Président de la Chambre des pouvoirs locaux Bernd VÖHRINGER et sous le patronage du Congrès, compte actuellement près de 200 autorités inscrites. Le Secrétariat du Congrès continue d'assurer la liaison entre la ville de Sindelfingen et ses homologues ukrainiens, grâce au soutien de l'Association des villes ukrainiennes (AUC), et contribue régulièrement à l'amélioration de la plateforme et de ses fonctions.

En mai 2022, 200 représentants d'autorités locales et d'ONG de jeunesse ont partagé les nouvelles pratiques d'engagement des jeunes développées et introduites dans leurs municipalités pendant la guerre lors de l'atelier en ligne organisé conjointement avec l'AUC dans le cadre de la Semaine de partenariat pour un gouvernement ouvert 2022.

À l'invitation de l'Association des villes ukrainiennes (AUC), le Président du Congrès Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC/G/PD) et le Secrétaire général Andreas KIEFER se sont rendus en Ukraine en juin où ils ont participé au Forum "reVIVED Ukraine - reVIVED communities" organisé conjointement avec d'autres acteurs internationaux et qui a rassemblé plus de 200 représentants des collectivités locales ukrainiennes. Comme le souligne la déclaration conjointe signée avec le président de la CUA et maire de Kiev, Vitali Klitschko, ils ont discuté de la reconstruction de l'Ukraine, du développement de projets partagés en accord avec la Charte européenne de l'autonomie locale et de la promotion de la solidarité avec les municipalités ukrainiennes et d'autres municipalités européennes.

En juin 2022, une convention de subvention a été signée avec la AUC pour promouvoir davantage la coopération entre les autorités locales ukrainiennes et les réseaux de partenariat entre les municipalités ukrainiennes et avec d'autres municipalités européennes et associations d'autorités locales et régionales, en particulier par le biais de la plateforme Cities4Cities, en recueillant les commentaires de leurs membres et en contribuant à l'amélioration et au développement de la plateforme. La subvention permet également à l'AUC de faciliter l'apprentissage par les pairs et le dialogue avec le niveau national sur l'apport de services aux citoyens en temps de guerre et de crise, ainsi que de soutenir la localisation des principes de gouvernement ouvert.

En juillet 2022, plus de 350 représentants des autorités locales et régionales ukrainiennes et de leurs associations nationales se sont réunis lors de la table ronde en ligne sur les mécanismes de collaboration des autorités locales et régionales en temps de guerre. Ils ont discuté des moyens d'identifier de nouveaux mécanismes de coopération et d'améliorer les mécanismes existants avec leurs pairs d'autres pays européens. Avec les interventions d'acteurs nationaux, régionaux, locaux et internationaux, ainsi que de grandes associations européennes, les actions conjointes et la confiance ont été identifiées comme les principales pierres angulaires du renouveau de l'Ukraine.

En août 2022, une enquête sur les besoins et les priorités des autorités locales en matière de fourniture de services adéquats, en particulier aux personnes déplacées et aux groupes sous-représentés, en temps de guerre et de reconstruction après la guerre, a été lancée en étroite collaboration avec l'AUC. Le rapport servira de base pour fournir un soutien supplémentaire aux autorités locales ukrainiennes et à leurs associations nationales afin de renforcer la résilience et de soutenir le redressement et la reconstruction.

E. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec la République de Moldova dans le cadre du projet "Renforcer la culture du dialogue et la gouvernance locale ouverte et éthique en République de Moldova" (mars 2022 - mars 2024). Le Congrès aide le pays à renforcer le dialogue entre les autorités locales et centrales et à améliorer la gouvernance locale en promouvant l'intégrité, la prévention de la corruption, un gouvernement ouvert, l'éthique publique et l'égalité des sexes au niveau local. Ce double effort contribue à améliorer la qualité de la

démocratie locale et à faire en sorte que les citoyens de la République de Moldova bénéficient de politiques et de pratiques locales qui soient éthiques, équitables, inclusives et ouvertes.

En juin 2022, une subvention a été accordée au Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM) pour renforcer la capacité institutionnelle de l'organisation en matière de plaidoyer, de coordination, de communication et de suivi fondés sur des preuves. En conséquence, le CALM sera en mesure de mieux analyser les évolutions de la démocratie locale dans le pays, de soutenir ses membres et de s'engager dans un dialogue et des discussions politiques efficaces entre les niveaux central et local du gouvernement.

Des réunions de consultation ont été organisées en juin 2022 à Chisinau avec les parties prenantes, notamment des représentants de la Chancellerie d'État, du ministère des Infrastructures et du Développement régional, des autorités locales, dont le maire de Chisinau, ainsi que du CALM, du gouverneur de Gagaouzie, de l'Assemblée populaire de Gagaouzie et des partenaires de développement.

F. PARTENARIAT SUD-MED

Le Conseil de l'Europe s'est engagé depuis 2011 dans une nouvelle politique à l'égard de son voisinage immédiat, en particulier en Afrique du Nord, l'objectif étant de permettre aux États non membres de bénéficier de l'expérience acquise lors des transitions démocratiques en Europe centrale et orientale après 1989.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités de coopération du Congrès avec les pays voisins, dans le cadre du programme de Partenariat Sud-Med, lancé en février 2017, pour répondre aux objectifs du volet démocratie locale et régionale de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Le Partenariat Sud-Med se veut un cadre de coopération privilégié avec les pays concernés. Au niveau politique, il est supervisé par les rapporteurs Xavier CADORET et Gunn-Marit HELGESEN, Konstantinos KOUKAS et Carla DEJONGH, nommés en mai 2021.

Statut de partenaire pour la démocratie locale

Créé en 2014, le statut de Partenaire pour la démocratie locale permet d'établir un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre élus locaux et régionaux des pays du voisinage du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens.

Ce statut est accordé à la demande des pays concernés et se veut un outil pour faire progresser la bonne gouvernance aux niveaux local et régional. Par leur participation aux travaux du Congrès, les membres des délégations des pays bénéficiaires contribuent à la promotion de la démocratie locale dans leur pays et au niveau paneuropéen.

Le Congrès a accordé le statut de « partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc le 2 avril 2019 et à la République de Tunisie le 29 octobre 2019. Depuis, les deux délégations participent régulièrement aux travaux statutaires du Congrès (sessions, réunions à distance de son Forum statutaire et de ses trois commissions). Conformément à ses règles et procédures, le Congrès a renouvelé les délégations pendant sa session de mars 2021.

Maroc

En mars 2022, le Maroc a désigné une nouvelle délégation au Congrès, qui comprend les présidents nouvellement élus des trois associations marocaines de collectivités locales, provinciales et régionales. La délégation, dirigée par Mbarka BOUAIDA, la seule femme présidente de région au Maroc, a participé activement à la session de mars du Congrès. Le Congrès entend poursuivre ses activités de coopération à l'avenir dans le cadre de l'actuel partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc.

Tunisie

En Tunisie, le Congrès continue de soutenir l'autonomie locale en s'engageant auprès des élus locaux et régionaux dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie locale du pays. Le Congrès vise également à poursuivre les activités de coopération à l'avenir dans le cadre de l'actuel partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

42^{ème} session : mars 2022

[Résolutions et recommandations adoptées](#)

ANNEXE 2 :

[Déclaration condamnant la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#)

ANNEXE 3 :

[Plateforme Cities4Cities](#)

ANNEXE 4 :

[Déclaration commune sur la reconstruction de l'Ukraine](#) (en anglais uniquement)

ANNEXE 5

[Agenda de la 43^{ème} session](#)